

FINALTIS FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV")
à compartiments multiples de droit luxembourgeois

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières ("OPCVM")

Rapport Annuel Révisé
au 31 décembre 2023

R.C.S. Luxembourg B 70.453

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus comprenant les fiches signalétiques de chacun des compartiments et sur base des informations clés pour l'investisseur ("Informations Clés"). Le prospectus ne peut être distribué qu'accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

FINALTIS FUNDS

Sommaire

Organisation	4
Informations générales de la SICAV	6
Rapport du Gestionnaire	7
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	19
Etat combiné du patrimoine au 31 décembre 2023	22
Etat combiné des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023.....	23
Etat du patrimoine au 31 décembre 2023	24
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023	27
Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2023.....	30
Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023.....	36
Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023.....	37
Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 décembre 2023	38
Changements intervenus dans le nombre d'actions.....	39
Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action	40
Notes aux états financiers au 31 décembre 2023	41
Informations supplémentaires (non auditées) au 31 décembre 2023	48

FINALTIS FUNDS

Organisation

Siège Social :

12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Date de constitution :

9 juillet 1999

Conseil d'Administration du Fonds :

Président :

- Christophe OLIVIER, Administrateur indépendant

Membres :

- Denis BEAUDOIN, Président
FINALTIS S.A.S.
- Bruno BERNSTEIN, Directeur Général
FINALTIS S.A.S.
- Charles MULLER, Administrateur indépendant (depuis le 4 septembre 2023)

Société de Gestion :

Degroof Petercam Asset Services S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Gestionnaire :

FINALTIS S.A.S.
63, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris

S.A. COMGEST (jusqu'au 20 novembre 2023)
17, Square Edouard VII, F-75009 Paris
(pour le compartiment EUROPE SELECTION agissant en tant que co-gestionnaire en investissements)

Banque dépositaire et Agent payeur :

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Agent domiciliaire, Agent administratif, Agent de transfert et Teneur de registre :

Degroof Petercam Asset Services S.A.
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Cabinet de Révision agréé :

KPMG Audit S.à r.l.
39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Représentant en Suisse :

Carnegie Fund Services S.A.
11, rue Général-Dufour, CH-1204 Genève

FINALTIS FUNDS

Organisation

Service de paiement pour la Suisse :

Banque Cantonale de Genève
17, Quai de l'Île, CH-1204 Genève

Distributeur Global :

FINALTIS S.A.S.
63, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris

FINALTIS FUNDS

Informations générales de la SICAV

FINALTIS FUNDS ("le Fonds" ou "la SICAV") est une Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV"), constituée le 9 juillet 1999 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Elle est soumise à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'à la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.

Ses statuts sont déposés auprès du Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg où toute personne intéressée peut les consulter ou en obtenir une copie.

Les rapports semestriels et annuels, la valeur nette d'inventaire, le prix d'émission et le prix de rachat, ainsi que tous les avis destinés aux porteurs d'actions, sont disponibles au siège social de la SICAV, au siège social de la société de Gestion ainsi qu'auprès des distributeurs.

Au 31 décembre 2023, la SICAV est composée de 3 compartiments actifs :

- FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS ;
- FINALTIS FUNDS - EUROPE SELECTION (lancé le 4 juillet 2023) ;
- FINALTIS FUNDS - GOLD (lancé le 4 juillet 2023).

FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS offre cinq classes d'actions distinctes qui se différencient selon le type d'investisseurs, la devise de référence, les commissions de gestion applicables et la politique de couverture :

- Classe "I", libellée en EUR, et destinée à tous types d'investisseurs ;
- Classe "R", libellée en EUR, et destinée aux personnes physiques et morales ;
- Classe "D", libellée en GBP, et destinée aux personnes physiques et morales et pouvant octroyer une distribution de dividende ;
- Classe "RH", libellée en EUR, et destinée aux personnes physiques et morales ;
- Classe "USD", libellée en USD, et destinée aux personnes physiques et morales.

La classe "RH" bénéficie d'une technique de gestion destinée à la couvrir au mieux contre le risque de change lié à l'USD et aux devises fortement corrélées à l'USD. La technique de couverture de change utilisée consiste en un roll-over périodique de contrats de change à terme EUR/USD.

FINALTIS FUNDS - EUROPE SELECTION offre une classe d'actions :

- Classe "EUR", libellée en EUR.

FINALTIS FUNDS - GOLD offre deux classes d'actions :

- Classe "EUR", libellée en EUR ;
- Classe "USD", libellée en USD.

La classe dite "EUR", libellée en euro, bénéficiera d'une technique de gestion destinée à la couvrir au mieux contre le risque de change lié à la devise de référence du compartiment en recourant à des techniques et instruments de couverture. La technique de couverture du change utilisée consistera en un roll-over périodique de contrats de change à terme.

La valeur nette d'inventaire par action est datée de chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg (un "Jour d'évaluation"), et est calculée et publiée le jour ouvrable bancaire qui suit ce Jour d'évaluation, sur base des cours de clôture publiés par les bourses de valeurs concernées le Jour d'évaluation en question.

FINALTIS FUNDS

Rapport du Gestionnaire

FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS

L'année 2023 a été marquée par une accélération de la digitalisation : introduction de produits d'intelligence artificielle (IA) chez les entreprises technologiques (et non technologiques), développement de la robotique et de l'automatisation, amélioration des expériences au sein du Métavers grâce à l'IA... Dans ce contexte, FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS progresse de +45,1% sur l'ensemble de l'année à comparer à +19,5% pour le MSCI World et +45,3% pour le Nasdaq Composite (NR).

Janvier

FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS est en hausse de +13,0% sur le mois de janvier, à comparer à +5,2% pour son indice de référence, le MSCI World NR (en EUR). Les trois principaux contributeurs du mois sont Nvidia, Tesla et Salesforce qui ont rapporté ensemble 3,1%, alors que Charles Schwab et Intuitive Surgical coûtent au total -0,6% sur la période. Comme souvent, les rebonds de marché naissent dans... le pessimisme ! Le mois de janvier 2023 ne fait pas exception à la règle : le S&P500 (NR) progresse de 6,5%, le NASDAQ (NR) de 11,4% et l'Eurostoxx 50 (NR) de 8,5%. Il faut dire que le mois de décembre, qui se distingue le plus souvent par une faible volatilité, avait été particulièrement médiocre sur le marché des actions. Sans chercher des explications a posteriori, il convient avant tout de rappeler que les mouvements de marché à court terme, résultant des flux de multiples opérateurs de marchés, sont toujours très difficiles à expliquer et à rationaliser. Ce mouvement de rebond, même s'il est particulièrement net sur certains titres, ne nous surprend pas sur le fond. Les performances individuelles des titres au cours de l'année 2022 n'étaient pas liées à la qualité intrinsèque des entreprises, à la résilience de leurs profits ou la solidité de leurs bilans ; seule leur sensibilité au taux sans risque, appliqué à l'évaluation de la valeur présente des cash-flows futurs était le principal facteur des hausses et des baisses. Les valeurs, affichant selon notre analyse, les meilleures caractéristiques intrinsèques avaient été parmi les plus pénalisées. Ainsi, de nombreux "géants du free-cash-flow" ont été pénalisés en 2022 par ce contexte de remontée des taux : Apple (Free Cash-Flow 2022 estimé par Bloomberg: \$111 milliards), Microsoft (\$65 milliards), Alphabet (\$63 milliards), Visa (\$17 milliards) ou encore Accenture (\$8 milliards)... Tous ces titres affichent un début d'année très dynamique. Sur le mois, la meilleure performance est celle de NVIDIA (Free Cash-Flow 2022 réalisé : \$8,1 milliards). Le titre est en progression de 30% ; il apporte plus de 1% de performance au portefeuille global. En revanche, Charles Schwab coûte près de 30 points de base sur la période ; l'action du célèbre courtier avait fait preuve d'une belle résistance boursière l'année dernière, affichant même une légère hausse, une exception dans l'univers des valeurs digitales.

Février

FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS est en baisse de 1,5% sur le mois de février, à comparer à -0,1% pour son indice de référence, le MSCI World NR (en EUR). Les trois principaux contributeurs du mois sont Nvidia, Meta et Tesla qui ont rapporté ensemble 2,0%, alors que Tencent, Adobe et Alibaba coûtent au total -1,5% sur la période. Lors d'une récente interview, Bill Gates, co-fondateur de Microsoft, a déclaré que l'essor des "chatbots" d'Intelligence Artificielle, tel que ChatGPT d'OpenAI, aura probablement un impact similaire ou supérieur à celui du PC ou d'internet sur nos sociétés... Nous partageons ce point de vue : il nous semble que ChatGPT, loin d'être le "perroquet idiot" décrié par certains, marque une rupture dans l'histoire de la technologie. L'ensemble des titres du portefeuille sont, à des degrés divers, des acteurs de cette révolution en cours. Citons par exemple Adobe, qui offre aux créateurs des outils d'Intelligence Artificielle pour accélérer la création de visuels à fort impact, Amazon ou Alphabet les leaders du cloud" intelligent", Nvidia (dont l'action est en progression de 59% depuis le début de l'année), l'acteur incontournable des puces de type GPU, au cœur des infrastructures technologiques dédiées à l'intelligence artificielle et enfin Tesla (dont le titre est en progression de 67% depuis le début de l'année) qui devrait être le premier constructeur automobile à offrir une conduite réellement autonome grâce à DOJO, le calculateur d'intelligence artificielle le plus puissant au monde, continuellement alimenté par les huit caméras haute-définition présentes sur chacun des près de 4 millions de véhicules déjà vendus par l'entreprise. Les investisseurs s'étaient enflammés

FINALTIS FUNDS

Rapport du Gestionnaire

l'année dernière pour les technologies liées à la Blockchain : nous n'en nions pas l'importance. Les changements sociétaux, économiques et technologiques liés au développement d'applications grand public d'Intelligence Artificielle nous semblent annoncer une révolution d'une autre envergure, qui appelle une vigilance toute particulière de notre part : le risque de disruption est très élevé, comme en témoigne le féroce affrontement entre Alphabet et Microsoft.

Mars

FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS est en hausse de +6,8% sur le mois de mars, à comparer aux +0,6% de son indice de référence, le MSCI World NR (en EUR). Les trois principaux contributeurs du mois sont Salesforce, Meta et Nvidia qui ont rapporté ensemble 2,3%, alors que Tesla, Teladoc et Charles Schwab coûtent au total -1,2% sur la période. Avec une progression de +17% au premier trimestre, le Nasdaq affiche son meilleur trimestre depuis 2020. L'indice des valeurs technologiques américaines avait particulièrement bien débuté l'année en progressant de près de 18% en 5 semaines. Suivies d'un repli de près de -9% jusqu'à mi-mars : la chute de la Silicon Valley Bank, les 9 et 10 mars, a donné un nouvel élan aux valeurs technologiques. Cette réaction peut paraître paradoxale ; cependant, si l'on considère que le principal frein aux valorisations des leaders digitaux n'était pas l'érosion ou le ralentissement de la croissance des profits mais plutôt l'impact de la hausse du taux sans risque sur la valeur présente des cash-flows futurs, cette matérialisation du risque systémique est perçue comme un frein bienvenu à la politique de hausse des taux de la FED. Il rappelle par ailleurs que la hausse des taux n'agit que comme facteur technique de valorisation, sans rapport avec la santé financière des leaders digitaux. Sur le mois, Salesforce est la principale contribution positive du fonds. Depuis le début de l'année, le titre est en tête de l'indice Dow Jones et progresse de près de 50%. L'impressionnante compression de ses multiples de valorisation de 65 fois les résultats fin 2021 à 25 fois aujourd'hui et la croissance à deux chiffres de ses ventes, a attiré la convoitise de plusieurs fonds activistes comme Starboard Value ou le prestigieux Elliot Management, du célèbre Paul Singer. En revanche, Charles Schwab recule sur le mois, pénalisé par la faillite de Silicon Valley Bank qui pèse sur le cours de toutes les banques. Rappelons néanmoins que ce leader de la bourse en ligne à destination d'une clientèle fortunée, avait été l'un des titres les plus résistants du portefeuille avec une performance de +0,10% en 2022.

Avril

FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS est en baisse de -1,8% sur le mois d'avril, à comparer à +0,2% pour son indice de référence, le MSCI World NR (en EUR). Les trois principaux contributeurs du mois sont Intuitive Surgical, Meta et Microsoft qui ont rapporté ensemble 1,5%, alors que Tencent, Alibaba et Tesla coûtent au total -1,7% sur la période. L'année 2023 restera marquée par une prise de conscience de l'arrivée massive de l'intelligence artificielle (IA) dans nos vies quotidiennes. L'IA influence nos habitudes de consommation, les algorithmes de recommandation à base d'IA, de plus en plus perfectionnés, suggérant par exemple des produits aux consommateurs en fonction de leur historique d'achats et de navigation sur internet, voire même anticipant les besoins des consommateurs avant qu'ils ne les expriment. Les assistants vocaux, tels que Siri d'Apple, Alexa d'Amazon et Google Assistant, utilisent des techniques de traitement du langage naturel pour comprendre et répondre à nos demandes, nous permettant de contrôler nos maisons, d'écouter de la musique, de poser des questions et de faire des achats sans même appuyer sur un bouton. L'IA est également largement utilisée dans le domaine de la santé pour analyser de grandes quantités de données médicales et pour aider à diagnostiquer des maladies plus rapidement et plus précisément. Dans le domaine de l'éducation enfin, l'IA aide à personnaliser l'apprentissage en fonction des capacités et des préférences de chaque élève. Les enseignants peuvent désormais utiliser des algorithmes pour surveiller les progrès de leurs élèves et leur fournir des commentaires personnalisés en temps réel. Cependant, l'application ChatGPT marque une rupture, l'omniprésence de l'IA ne pouvant plus être ignorée, y compris des marchés financiers : depuis le début de l'année, les quatre meilleures performances de notre univers de grandes capitalisations leaders de la digitalisation sont Meta, Nvidia, Salesforce et Amazon, tous acteurs majeurs de la révolution de l'IA. Brochant sur les perspectives favorables de la fin de cycle de resserrement monétaire aux États-Unis, la prise de conscience de la révolution de l'IA a nourri l'appétit des investisseurs pour ces titres.

FINALTIS FUNDS

Rapport du Gestionnaire

Mai

FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS est en hausse de +11,1% sur le mois de mai, à comparer à +2,5% pour son indice de référence, le MSCI World NR (en EUR). Les trois principaux contributeurs du mois sont Palantir, Nvidia et Tesla qui ont rapporté ensemble 3,3%, alors qu'Airbnb, Tencent et PayPal coûtent au total -1,2% sur la période. L'année 2023 est marquée par la révolution de l'Intelligence Artificielle (IA). Comme dans toutes les ruptures technologiques, celle-ci ne fera pas que des gagnants. Pour se donner les chances de devenir un vainqueur de la révolution de l'IA, il nous semble qu'une entreprise doit :

- attirer les meilleurs ingénieurs : Tesla a ainsi reçu 3,6 millions de lettres de candidatures en 2022. Sur la même période, l'entreprise a embauché 26.000 nouveaux talents, retenant environ... 0,7% des candidats, une sélectivité très au-delà des meilleures universités mondiales ;
- accéder à une quantité considérable de données : Apple dispose de 935 millions d'abonnements payants sur l'ensemble de ses services, Meta, de 2 milliards d'utilisateurs quotidiens et Alphabet, de 118 milliards de visites mensuelles sur ses sites Google et YouTube ;
- disposer de moyens financiers importants car seule une infrastructure solide composée de milliers de puces ultrapuissantes (chaque GPU type H100 de Nvidia coûte \$36 000...) permet d'être compétitif. A la fin du premier trimestre 2023, Apple disposait de \$166 milliards de liquidités, Alphabet de \$115 milliards, Microsoft de \$104 milliards, Amazon de \$64 milliards, Meta de \$37 milliards et Tesla de \$22 milliards.

Ces entreprises sont aujourd'hui au cœur du portefeuille FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS. Lors de l'annonce des résultats de Nvidia le 24 mai, la société confirme une demande très supérieure aux attentes des analystes pour ses puces dédiées à l'IA : un signe de plus que la révolution de l'IA est véritablement en marche. L'action bondit de 25% en une seule séance, ce qui représente plus de \$200 milliards de création de richesse actionnariale en une journée, l'équivalent de la capitalisation boursière de L'Oréal et un record dans l'histoire des marchés. FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS détenait 3,58% de son actif en actions Nvidia la veille de l'annonce des résultats : la hausse a enrichi la valeur liquidative du 25 mai de 83 bps.

Juin

FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS est en hausse de +3,7% sur le mois de juin, à comparer à +3,6% pour son indice de référence, le MSCI World NR (en EUR). Les trois principaux contributeurs du mois sont Tesla, Adobe et Airbnb qui ont rapporté ensemble 2,2%, alors qu'Illumina, Alphabet et Salesforce coûtent au total -0,4% sur la période. Pendant le mois de juin, l'appétit des investisseurs s'est de nouveau porté sur les titres liés à l'intelligence artificielle (IA). Ainsi les gros contributeurs mensuels que sont Tesla, Adobe et Airbnb peuvent être considérés comme des gagnants naturels de la révolution de l'IA en cours. L'avance de Tesla dans la course au véhicule autonome est reconnue. Grâce à ses avancées dans le domaine de l'apprentissage automatique, Tesla va redéfinir l'industrie automobile bien au-delà de l'électrification massive des véhicules et de l'infrastructure nécessaire. Adobe réussit à intégrer l'IA à la création numérique, permettant aux entreprises de réaliser en interne des contenus numériques de haute qualité, qui devaient auparavant être sous-traités à des sociétés spécialisées. Les algorithmes sophistiqués d'Airbnb offrent la possibilité de recommander des logements adaptés aux préférences individuelles des voyageurs et d'optimiser les prix en fonction de la demande. L'IA chez Airbnb - comme pour son principal concurrent Booking - transforme profondément le secteur du tourisme. Malgré le retard préoccupant du vieux continent dans le domaine de l'IA, la Commission européenne, par la voix de Thierry Breton, son commissaire au marché intérieur, est fière d'afficher ses travaux de régulation de cette innovation, engagés dès 2019. Dans le même temps, les géants américains et chinois annoncent presque chaque semaine de nouveaux produits ou améliorations de leurs modèles de langage LLM., et il est aujourd'hui difficile aujourd'hui de trouver des entreprises leaders de l'IA cotées en dehors du NASDAQ...

FINALTIS FUNDS

Rapport du Gestionnaire

Juillet

FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS est en hausse de +4% sur le mois de juillet, à comparer à +2,3% pour son indice de référence, le MSCI World NR (en EUR). Les trois principaux contributeurs du mois sont Airbnb, PayPal et Charles Schwab qui ont rapporté ensemble 1,7%, alors que TSMC, Intuitive Surgical et Dassault Systèmes coûtent au total -0,4% sur la période. Parmi les quatre plus grandes agences de voyage en ligne, Booking et Airbnb, qui rapportent ensemble plus d'un pourcent au fonds, dominant Expedia et Trip.com. Booking pourrait afficher en 2023 un résultat net de \$5 milliards et Airbnb de \$2,5 milliards. La santé florissante de ces deux entreprises les oblige désormais à déployer du capital de plus en plus agressivement, qu'il s'agisse d'un projet de développement en Afrique pour la première ou de l'investissement dans des fonds de start-up liées au tourisme pour la deuxième. PayPal a également montré des signes de rebond boursier encourageant sur le mois, aidé par l'accord avec KKR finançant un programme de paiement différé "Buy Now Pay Later". Particulièrement populaire auprès des jeunes générations, ce programme devrait permettre à PayPal d'accroître son impressionnante base de clients, proche aujourd'hui d'un demi-milliard. Dassault Systèmes figure parmi les rares déceptions du mois. Bien que Medidata, société américaine fondée en 1999 et acquise par Dassault Systèmes en 2019 pour \$5,8 milliards soit devenue l'un des principaux fournisseurs de logiciels de planification, de gestion et d'analyse pour les sociétés pharmaceutiques et biomédicales, la progression de la société est toutefois plus lente que ne l'espéraient les investisseurs... D'un point de vue plus général les progressions impressionnantes des cours de certaines valeurs technologiques cette année sont à analyser en intégrant la difficile année 2022 pour le Nasdaq ; à l'exception de Nvidia, de Microsoft et d'Apple, la plupart des autres grandes capitalisations du secteur (Tesla, Meta, Alphabet, Amazon, etc.) se trouvent encore loin des sommets atteints fin 2021. Une situation pour le moins paradoxale quand on sait que Tesla affichait 50 milliards de dollars de chiffre d'affaires 2021 et devrait dépasser la barre des 100 milliards en 2023 ou encore Amazon qui sur la même verra son chiffre d'affaires passer de moins de 470 milliards de dollars à plus de 560 milliards.

Août

FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS est en baisse de -2,8% sur le mois d'août, à comparer à -0,8% pour son indice de référence, le MSCI World NR (en EUR). Les trois principaux contributeurs du mois sont Intuit, Nvidia et Mastercard qui ont rapporté ensemble +0,6%, alors que Airbnb, Paypal et Adyen qui coûtent au total -2,2% sur la période. Parmi les principales contributions positives du mois figurent Visa et Mastercard. Malgré un début d'année solide pour les actions, les titres de ces deux entreprises avaient accumulé du retard par rapport à l'indice S&P 500. Cette sous-performance à fin juillet était en partie attribuable à la rotation radicale de certains investisseurs vers des investissements directement liés à l'intelligence artificielle, les entreprises plus "traditionnelle" de cartes de crédit étant délaissées. Visa et Mastercard sont des actions particulièrement appréciées des investisseurs ; la croissance régulière de leur activité limite généralement leurs écarts de valorisation par rapport à leurs moyennes à long terme. Août a vu le rattrapage significatif de ces deux titres, dans un contexte plus général de correction du Nasdaq, particulièrement de certains titres liés à l'IA comme Tesla ou Meta. On se rappellera que les deux sociétés avaient fait preuve d'une résilience remarquable lors de la crise inédite du Covid-19, alors que les restrictions de voyage imposées par les gouvernements avaient lourdement affecté leurs revenus transfrontaliers notamment dans le voyage et le luxe, domaines à forte pénétration des cartes. Impactés par la lourdeur de ses investissements et de ses coûts salariaux, les résultats semestriels ont pénalisé l'action d'Adyen, un des rares leaders technologiques d'origine européenne. Les marges du premier semestre ont déçu : le profit avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA), très scruté par les analystes, n'a atteint que 43%, au lieu des 48,6% attendus, subissant les coûts d'une campagne de recrutement active, préparant le prochain cycle de croissance de l'entreprise. A long terme, Adyen a réaffirmé ses objectifs : une marge d'Ebitda supérieure à 65%, et des revenus nets en croissance annuelle d'environ 25% à un peu plus de 30% (between "mid-20s" and "low 30s").

FINALTIS FUNDS

Rapport du Gestionnaire

Septembre

FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS est en baisse de -4,3% sur le mois de septembre, à comparer à -1,9% pour son indice de référence, le MSCI World NR (en EUR). Les trois principaux contributeurs du mois sont Palantir, Airbnb et Meta qui ont rapporté ensemble 0,3%, alors qu'Adobe, Nvidia et Shopify coûtent au total -1,3% sur la période. Le ton martial de Jérôme Powell lors du dernier FOMC (Federal Open Market Committee) le 20 septembre a entraîné des tensions sur les marchés obligataires, ce qui a mis sous pression les multiples de valorisation élevés des leaders digitaux. Sur le mois, seuls Meta, Airbnb et Palantir parviennent à rester en territoire positif. Au cours du mois, nous avons renforcé la position sur Dassault Systèmes, l'un des deux seuls leaders mondiaux européens (avec SAP) dans le domaine des logiciels, dont le multiple de valorisation est désormais proche de 25 fois les résultats. Même dans un contexte de taux d'intérêt plus élevés, cela nous semble constituer une opportunité ; la valorisation moyenne du titre au cours des cinq dernières années est d'ailleurs proche de 40 fois les résultats. Nous avons également augmenté l'exposition à Palantir, leader mondial des logiciels OTDH ("Outil de Traitement des Données Hétérogènes"), qui, après une baisse de 30% les deux derniers mois, retrouve une valorisation acceptable. Le succès rencontré par la société grâce au lancement de leur Plateforme d'Intelligence Artificielle (AIP) devrait avoir, selon notre analyse, un impact significatif sur les résultats de l'entreprise. Au cours du mois, Tesla, l'une des principales positions du fonds, a montré sa volatilité habituelle. Les analystes des banques d'investissement commencent à s'intéresser à DOJO, le superordinateur du groupe dédié à l'IA, mis en production en juillet dernier... causant au passage une panne de courant dans la région de Palo Alto. DOJO, au coeur de Tesla et des autres participations d'Elon Musk, doit servir aussi bien à décoder les impulsions électriques de notre cerveau (Neuralink), que permettre un positionnement optimal de la constellation de satellites Starlink, repérer des contenus offensants sur X (ex-Twitter) et permettre aux voitures et robots Tesla de devenir entièrement autonomes. La plupart des analystes financiers des grandes banques d'investissement n'accordent pourtant toujours aucune valorisation à DOJO. À terme, si DOJO offre ses solutions à des clients externes au groupe, il pourrait apporter à Tesla ce qu'Amazon Web Services (AWS) est aujourd'hui pour le groupe Amazon : AWS représentant actuellement 70 % de l'EBIT d'Amazon...

Octobre

FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS est en baisse de -4,5% sur le mois d'octobre, à comparer à -3,0% pour son indice de référence, le MSCI World NR (en EUR). Les trois principaux contributeurs du mois sont Dassault Systèmes, Microsoft et Amazon qui ont rapporté ensemble 0,9%, alors que PayPal, Booking et Tesla coûtent au total -1,6% sur la période. Les valeurs digitales ont traversé un mois d'octobre difficile, subissant l'impact de la forte hausse des taux d'intérêt à long terme des deux côtés de l'Atlantique. La perspective d'un environnement de taux d'intérêt durablement hauts pousse les investisseurs à réduire leur exposition aux actifs considérés comme risqués, renforçant l'impact négatif mécanique des hausses sur les valorisations de ces actifs. Malgré ce contexte défavorable, la saison des résultats des entreprises digitales a été globalement solide, confirmant la robustesse du secteur. Les dirigeants ont parfois adopté un ton prudent en raison des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, entraînant des prises de bénéfices après les conférences de presse, même lorsque les cours des actions avaient fortement augmenté à la suite de la publication des résultats. Cela a été particulièrement frappant chez Meta, dont le cours a progressé de 7% après la publication, puis chuté de 7% quelques minutes plus tard en réaction aux commentaires de Mark Zuckerberg concernant les risques liés à la baisse des achats publicitaires en raison du conflit au Proche-Orient. Au cours du mois, Dassault Systèmes a été le principal contributeur à la performance du fonds avec une hausse de 40 points de base. Le leader français de la conception 3D a annoncé des résultats très solides, avec une croissance organique de 12% de son chiffre d'affaires, atteignant €2,24 milliards sur le trimestre. Le bénéfice net trimestriel organique a également augmenté de 13%, atteignant €440 millions. La marge brute reste solide, s'établissant à 85%, avec une marge opérationnelle de 31%. Le groupe a indiqué son intention de continuer à investir dans ses activités de R&D et d'innovation pour soutenir sa croissance à long terme. Les résultats ont été stimulés par une forte croissance dans tous les secteurs d'activité, notamment la conception et la fabrication, l'ingénierie et la simulation, ainsi que les produits et services numériques. La demande croissante

FINALTIS FUNDS

Rapport du Gestionnaire

de solutions de conception et de fabrication 3D, ainsi que l'expansion des activités de Dassault Systèmes dans les secteurs de la santé et de l'énergie, ont contribué à cette croissance. En revanche, Booking et Airbnb ont pesé sur la performance du fonds, avec une contribution négative d'environ 50 points de base chacune. Les tensions géopolitiques croissantes ont eu un impact négatif sur le secteur du tourisme, l'un des plus sensibles à ce type d'événements.

Novembre

FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS est en hausse de +6,5% sur le mois de novembre, à comparer à +6,3% pour son indice de référence, le MSCI World NR (en EUR). Les trois principaux contributeurs du mois sont Shopify, Salesforce et AMD qui ont rapporté ensemble 2,8%, alors que Teladoc, Illumina et Alibaba coûtent au total -0,3% sur la période. Les secteurs digitaux ont connu un mois de novembre particulièrement positif, ce qu'illustre la hausse de 9,5 % du Nasdaq (NR). Cette performance est attribuable à trois facteurs principaux: (i) les chiffres de croissance du PIB américain, publiés le 1er novembre, restent à un niveau élevé: +3,5% au troisième trimestre. Cette croissance devrait se poursuivre au quatrième trimestre, nourrissant une poursuite d'investissements soutenus, notamment en IA, le thème le plus prometteur. (ii) Les résultats des entreprises digitales sont en général encore meilleurs que ceux des grandes capitalisations américaines, pourtant déjà bons. Ainsi, les "Magnificent 7" (Alphabet, Amazon, Meta, Tesla, Microsoft, Apple et Nvidia) sont en tête des classements par les résultats : elles font toutes partie de notre portefeuille. (iii) Enfin, la baisse des taux d'intérêt réels (i.e. taux d'intérêt nominaux minoré de l'inflation) rend plus attractives les actions à forte croissance : l'essentiel de la valeur de ces entreprises dépendant de leur croissance future, elles sont particulièrement sensibles aux taux d'actualisation utilisés dans les modèles de valorisation. Dans ce contexte positif, Shopify et AMD ont connu des parcours particulièrement haussiers. Le cours de bourse de la plateforme de commerce électronique Shopify est en hausse de 49,2% sur le mois ; à \$4,6 milliards, son chiffre d'affaires a cru de 46% au troisième trimestre par rapport au même trimestre 2022 ; alors que son bénéfice net augmentait de 40%, à \$1,2 milliard. Shopify est aujourd'hui l'une des plus grandes plateformes de commerce électronique au monde, comptant plus de 1,7 million de marchands clients dans plus de 175 pays. Le cours de bourse du fabricant de semi-conducteurs AMD est en hausse de 12,14% au mois de novembre. Cette augmentation est notamment due aux excellents résultats trimestriels annoncés par l'entreprise, et à ses perspectives très prometteuses au quatrième trimestre, avec un chiffre d'affaires dont l'augmentation atteindrait 48% à 52% par rapport au même trimestre de 2022, et une hausse du résultat d'exploitation de 45% à 50%. Au cours du mois, des bénéfices ont été pris sur les AMD et SAP ; les positions sur Alphabet et Visa ont été renforcées.

Décembre

FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS est en hausse de +1,7% sur le mois de décembre, à comparer à +3,6% pour son indice de référence, le MSCI World NR (en EUR). Les trois principaux contributeurs du mois sont AMD, Booking et Charles Schwab qui ont rapporté ensemble 1,5%, alors que SAP, Tencent et Palantir coûtent au total -0,7% sur la période. L'année 2023 s'est révélée exceptionnelle pour les valeurs digitales cotées, marquée par une progression remarquable du S&P 500 Information Technology, enregistrant une croissance de 58%, surpassant de loin un S&P500 en hausse de 27%. Sept des valeurs digitales du S&P 500 ont particulièrement surperformé en 2023 grâce à leur implication dans l'IA : 1/ Alphabet : La maison mère de Google se distingue dans le domaine de l'IA à travers des produits et services, tels que TensorFlow, l'architecture TPU et Google Assistant, utilisés par des millions de développeurs et de consommateurs. 2/ Amazon : Ses produits et services, tels qu'Alexa ou Rekognition, intègrent l'IA pour améliorer l'expérience client, automatiser les processus, et assurer la protection des données. 3/ Apple : même si la croissance du géant de Cupertino marque le pas en 2023, les perspectives restent, d'un point de vue financier (rachat d'actions record) ou produits (Edge IA, Vision Pro, etc..) enthousiasmantes pour les actionnaires. 4/ Meta : La société mère de Facebook distille de l'intelligence artificielle dans ses outils de recommandation et personnalisation pour améliorer l'engagement des utilisateurs. 5/Microsoft : Le géant du logiciel occupe une position de leader mondial dans le domaine de l'IA : ses produits et services (Azure, Cortana, Power BI, ...)

FINALTIS FUNDS

Rapport du Gestionnaire

sont utilisés par des millions d'entreprises dans le monde. 6/ NVIDIA : Leader des cartes graphiques utilisées pour l'entraînement et l'exécution de modèles d'IA, NVIDIA adapte l'IA au domaine du cloud computing. 7/ Tesla : Leader de l'industrie des véhicules électriques et pionnier de l'IA dans le secteur automobile, son système de conduite autonome Autopilot et son supercalculateur DOJO le positionnent en pointe de l'IA du monde réel. Enregistrant une hausse de 18% en décembre et une croissance de 123% depuis le début de l'année, AMD est le premier contributeur à la performance du fonds en décembre, avec 60 points de base. Le 6 décembre dernier, AMD a lancé une nouvelle gamme de puces, les accélérateurs d'IA AMD Instinct™ MI300, offrant une alternative aux processeurs graphiques de Nvidia. L'IA devrait maintenir son statut de moteur majeur de croissance pour les valeurs digitales en 2024, alors que son rôle a vocation à croître dans de nombreux secteurs tels que la santé, l'éducation et la finance.

FINALTIS FUNDS - EUROPE SELECTION (lancé le 4 juillet 2023)

Le 4 juillet 2023, le compartiment EUROPE SELECTION de LANDOLT INVESTMENTS (LUX) est absorbé par le compartiment EUROPE SELECTION de la SICAV FINALTIS FUNDS.

FINALTIS FUNDS - EUROPE SELECTION a progressé de 21,6% sur l'ensemble de l'année 2023, tandis que l'EuroStoxx (NR) a progressé de 16,7%.

Rapport de gestion de janvier à novembre 2023

FINALTIS FUNDS - EUROPE SELECTION s'est inscrit en hausse de 16% en 2023, surperformant son indice de comparaison le MSCI Europe (+10,2%).

L'indice MSCI Europe a fortement rebondi sur la période, principalement grâce à ce qui ne s'est pas produit, plutôt qu'à ce qui s'est effectivement passé. La récession tant annoncée ne s'est finalement pas concrétisée en Europe et la crainte suscitée par le spectre de taux d'intérêt « plus élevés pendant plus longtemps » s'est dissipée.

L'année ne fut pas pour autant un long fleuve tranquille. Nous avons en effet assisté à l'émergence d'un certain nombre de thèmes importants qui ont des répercussions sur le portefeuille. Le premier de ces thèmes est l'intelligence artificielle ('IA'), une technologie qui aura des conséquences considérables dont la plupart ne nous sont pas encore connues. Avec une technologie aussi embryonnaire et potentiellement transformatrice, il est impossible d'affirmer quoi que ce soit avec certitude. Nous estimons toutefois que les entreprises qui vendent des produits tangibles, qu'il s'agisse de sacs à main (Hermès), de chocolat haut de gamme (Lindt) ou de voitures de sport (Ferrari), sont moins susceptibles d'être impactées. D'autres entreprises sont plus susceptibles d'en bénéficier, comme Accenture, qui accompagne ses clients en matière de conseil et de transformation, ou ASML, dont les machines sont nécessaires pour fabriquer des puces de plus en plus performantes. Les choses sont un peu moins claires pour nos participations dans les entreprises de logiciels et de données, pour lesquelles l'IA jouera un rôle très important, et leur capacité à utiliser efficacement cet outil sera donc essentielle si elles veulent en tirer parti et éviter d'être dépassées. Un deuxième thème important concerne la Chine, où non seulement l'économie ralentit, mais où les obstacles politiques auxquels se heurtent les entreprises en portefeuille se multiplient. Le secteur de la santé a été au centre de l'attention récemment, avec une série d'appels d'offres basés sur le principe selon lequel « le gagnant remporte tout », qui a entraîné de fortes baisses de prix, en plus des mesures anticorruption qui ont porté préjudice aux prestataires du secteur hospitalier. Ceci a pénalisé un certain nombre de positions telles que Carl Zeiss Meditec, Sartorius Stedim Biotech et Straumann, bien que légèrement. Cela nous rappelle néanmoins que la prime de risque associée à la croissance chinoise augmente.

FINALTIS FUNDS

Rapport du Gestionnaire

La pandémie de Covid a créé de nombreuses distorsions dont les entreprises ressentent encore les effets. Certaines en ont profité à l'époque et souffrent aujourd'hui du retour à la normale. C'est notamment le cas de Sartorius Stedim Biotech, qui a été avantagée par la constitution de stocks chez ses clients lors des perturbations qui ont affecté la chaîne d'approvisionnement en 2021 et 2022, avant de pâtir du déstockage cette année. De même, Lonza a bénéficié de son activité liée aux vaccins contre le Covid, qui a pour l'essentiel disparu aujourd'hui. D'autres ont souffert à l'époque, mais profitent aujourd'hui de la reprise. C'est notamment le cas de Ryanair et Amadeus, qui voient toutes deux leurs marchés finaux se redresser tout en réalisant des gains substantiels de parts de marché.

Enfin, on ne peut passer sous silence l'instabilité géopolitique croissante dans le monde. Les guerres au Moyen-Orient et en Europe de l'Est, bien qu'elles n'aient pas d'impact direct sur le portefeuille, ont des répercussions générales sur les prix de l'énergie et les chaînes d'approvisionnement. De même, la « guerre froide » en cours entre la Chine et l'Occident aura des conséquences notables, entre autres, sur le secteur technologique et sur la nécessité impérieuse d'une souveraineté technologique. ASML est selon nous une entreprise susceptible de bénéficier de cette thématique.

D'un point de vue fondamental, 2023 aura été une année particulièrement faste pour le portefeuille. Nous tablons sur une nouvelle année de croissance à deux chiffres des bénéficiaires, soutenue par une croissance organique des ventes supérieure à 10%. Pour l'essentiel, il s'agit d'une croissance idiosyncratique. Novo Nordisk a revu ses prévisions à la hausse à trois reprises et s'attend maintenant à ce que ses ventes organiques annuelles affichent une croissance comprise entre 32 et 38% grâce au gigantesque succès de sa gamme d'analogues du GLP-1 dans les domaines du diabète et de l'obésité. Nous continuons de considérer que le potentiel à long terme de ces traitements est considérable, même avec l'arrivée de produits concurrents, grâce à l'élargissement de ses applications (notamment concernant les comorbidités telles que les maladies rénales ou l'insuffisance cardiaque) et aux progrès de son pipeline. Le marché de l'obésité, qui représente plus de 100 milliards de dollars, est une nouvelle opportunité pour l'entreprise.

Inditex a fortement progressé après avoir enregistré une nouvelle année remarquable en termes de croissance des ventes et de hausse des marges. Les avantages concurrentiels de l'entreprise n'ont jamais été aussi forts, grâce à des investissements constants dans les technologies et le développement durable. En 2023, par exemple, la société a déployé une nouvelle technologie d'étiquetage tissée dans le tissu pour accélérer le processus de passage en caisse. Elle a également étendu sa plateforme de vente de produits d'occasion à toute l'Europe.

Les entreprises du portefeuille dans le secteur technologique se sont bien redressées, sous l'impulsion d'ASML, leader dans le domaine de la lithographie. Le cycle des semi-conducteurs semble avoir atteint son point le plus bas et, bien que certaines commandes aient été différées, l'entreprise a confirmé ses objectifs pour 2025 et 2030 avec une forte croissance annuelle à deux chiffres du chiffre d'affaires. L'annonce du départ à la retraite de Peter Wennink, le PDG, et de Martin van den Brink, le directeur technique, marque d'importants changements à la tête de l'entreprise, mais compte tenu de la bonne visibilité des commandes et de la solidité de la feuille de route technologique à moyen terme, nous estimons que l'entreprise ne manquera pas d'atouts sous une nouvelle direction.

Comme chaque année, quelques entreprises ont affiché des résultats décevants et certaines positions récemment ajoutées au portefeuille (Sartorius Stedim Biotech, Carl Zeiss Meditec et Adyen) ont été confrontées à des difficultés. Ces trois entreprises ont certes connu un ralentissement de leur croissance, mais nous restons convaincus de la qualité de leur franchise et de leurs perspectives de croissance à long terme. Nous notons également le ralentissement du secteur du luxe, après trois années remarquables.

FINALTIS FUNDS

Rapport du Gestionnaire

Pour ce qui est des perspectives, nous restons prudemment optimistes. Les incertitudes, tant sur le front de la conjoncture économique que de la politique monétaire, ont entraîné une volatilité accrue sur les marchés au cours de ces dernières années. Les valorisations de nombreuses entreprises du portefeuille ont été impactées, touchant les plus hauts en 2021 puis les plus bas en 2022, avec une remontée partielle en 2023. Alors que les effets secondaires de la pandémie de Covid s'estompent lentement, un constat s'impose : une fois de plus, les plus forts sont sortis renforcés de la crise. La plupart des entreprises du portefeuille ont accéléré leurs gains de parts de marché au cours des dernières années, en gérant mieux que leurs pairs les multiples difficultés rencontrées (inflation, perturbation de la chaîne d'approvisionnement, coût de la dette). L'expérience joue également un rôle : les entreprises du portefeuille ont en moyenne plus de 100 ans, cette crise n'est ni la première ni la pire qu'elles traversent. La croissance globale des bénéficiaires des entreprises du portefeuille est restée supérieure à celle du marché en 2023.

Novembre

FINALTIS FUNDS - EUROPE SELECTION est en hausse de +5,7% sur le mois de novembre. Les trois principaux contributeurs du mois sont Adyen, ASML et Accenture qui ont rapporté ensemble 2,3%, alors que Heineken; Pernod Ricard et Campari coûtent au total -0,2% sur la période. Le mois de novembre a été marqué par un rallye des actions européennes : le MSCI Europe (NR) et le STOXX 600 progresse respectivement de 5,72% et 5,93% sur le mois, leurs meilleures performances depuis janvier 2023. Les derniers chiffres de l'inflation en Europe et aux États-Unis montrent l'efficacité des politiques monétaires des banques centrales, ce qui nourrit l'espoir d'une première baisse de taux plus tôt que prévu. Au cours du mois, Adyen, en hausse sur la période de 65%, est la plus grosse contribution à la performance du fonds (88 points de base). L'entreprise néerlandaise de paiement qui enregistrait plus de 2,1 milliards de transactions par jour en 2022, a annoncé des résultats solides au troisième trimestre 2023, avec un chiffre d'affaires de €414 millions (+22%), et de nouveaux objectifs de croissance plus ambitieux : +20% à +25% par an jusqu'en 2026 avec des marges d'EBITDA supérieures à 50%. LVMH et Pernod Ricard ont été renforcés. L'action LVMH, première entreprise de luxe au monde, est en baisse de plus de 20% par rapport à ses plus hauts de juillet 2023, retrouvant une valorisation proche de 20 fois les résultats, loin de sa moyenne sur 5 ans (26 fois les résultats) ou de son pic historique enregistré en juin 2021 (38 fois). L'action Pernod Ricard est en baisse de plus de 25% depuis ses plus hauts de mars 2023 avec une valorisation de 16 fois les résultats, à comparer à une moyenne historique (5 ans) de 23 fois les résultats. Malgré un chiffre d'affaires record de €12,1 milliards (+13%) sur un exercice décalé de juin 2022 à juin 2023, l'environnement macroéconomique incertain pèse sur l'action. Les 240 marques de spiritueux, vins, bières et boissons sans alcool, de l'entreprise couvre de l'entrée de gamme aux marques premiums. Pernod Ricard est présent dans plus de 160 pays, des marchés matures aux émergents ; l'entreprise est parfaitement positionnée pour profiter de nombreuses opportunités de croissance. La forte hausse du fournisseur de logiciels allemand Nemetschek a justifié la vente de la position : valorisé 49 fois les résultats (44 fois en moyenne au cours des 2 dernières années), le titre progresse de 13,5% sur le mois ; atteignant +69% depuis le début l'année. La position sur l'action Novo Nordisk a été allégée, mais reste la première ligne du portefeuille, et le premier contributeur du fonds depuis le début de l'année. En hausse de plus de 50% depuis le début de l'année, le laboratoire danois semble le mieux positionné sur le marché de l'obésité aux États-Unis, une pathologie dont souffre près de 40% de la population. Ses brevets, son portefeuille de produits, ses capacités en R&D et, surtout, la quantité de données dont l'entreprise bénéficie lui donnent une avance considérable et constituent d'importantes barrières à l'entrée.

Décembre

FINALTIS FUNDS - EUROPE SELECTION progresse de +3,5% sur le mois de décembre. Les trois principaux contributeurs du mois sont ASML, Straumann, et Sartorius qui ont rapporté ensemble 1,2%, alors que Lindt, Linde PLC, et Ferrari coûtent au total -0,4% sur la période. L'Europe a toujours vu émerger de véritables champions mondiaux, dont la croissance se valorise à des multiples moins élevés que celle de leurs concurrents américains. On citera les exemples de Novo Nordisk, ASML, Essilor Luxottica, Schneider Electric et Eurofins Scientific, des entreprises qui s'appuient sur l'innovation et les nouvelles technologies pour se

FINALTIS FUNDS

Rapport du Gestionnaire

développer, offrant des perspectives de croissance attractives. La société néerlandaise ASML et l'entreprise suisse Straumann ont enregistré des hausses respectives de 9% et 13%, contribuant ainsi de 50 et 40 points de base à la performance du fonds en décembre. Straumann, leader mondial des implants dentaires avec une part de marché de 30%, met l'accent sur la diversification géographique ainsi que sur la formation et l'accompagnement des cliniciens. Ces dernières années, l'entreprise a initié une transformation digitale (scanners numériques, outils de visualisation et d'édition, imprimantes 3D, etc.). Elle dispose d'une base de données inégalée sur le marché de la dentisterie, comprenant de l'imagerie médicale, de la gestion des relations clients, des historiques de traitements, etc. Ferrari coûte -20 points de base au portefeuille en décembre. En hausse de 51% depuis le début de l'année, la marque se distingue des autres constructeurs automobiles par son exclusivité. Son image de marque unique, construite sur les circuits de course, justifie des prix unitaires moyens de plusieurs centaines de milliers d'euros. Le contrôle de ses ventes (13.221 véhicules vendus en 2022) confère à Ferrari un avantage concurrentiel et un attrait unique sur le marché. Le ROE (rendement des capitaux propres) et la marge de l'entreprise s'élèvent respectivement à 44,7% (contre 14,8% en moyenne pour l'industrie automobile) et 27,3% (contre 11,5% pour l'industrie). Les expositions aux entreprises ASML et Experian ont été réduites, après leurs hausses de 9% chacune au cours du mois. Les actions Moncler et Spotify ont été introduites dans le portefeuille. La société italienne Moncler occupe actuellement la 12ème position du fonds. Connue pour ses manteaux d'hiver, Moncler possède un portefeuille de marques haut de gamme unique, du sportwear au streetwear, couvrant le luxe comme l'entrée de gamme, ainsi que des chaussures, des lunettes et même des parfums. La société a récemment annoncé un accord exclusif de cinq ans avec le lunetier Essilor Luxottica, la première collection étant prévue pour septembre 2024. Spotify domine le marché du streaming audio. Grâce à un regain de popularité auprès de la "Génération Z" (génération née entre 1997 et 2010), l'entreprise technologique a enregistré une augmentation de près de 30% de sa base d'utilisateurs actifs en 2023 ; elle dépasse aujourd'hui 550 millions.

FINALTIS FUNDS - GOLD (lancé le 4 juillet 2023)

Le 4 juillet 2023, le compartiment GOLD de LANDOLT INVESTMENTS (LUX) est absorbé par le compartiment GOLD de la SICAV FINALTIS FUNDS.

Sur le mois de juillet, le fonds progresse de +1,4%. Les taux d'intérêt américains semblent approcher d'un sommet. On pourrait légitimement s'attendre à un regain d'intérêt pour les ETF adossés à l'or dès le second semestre, et à un contexte plutôt favorable pour le métal précieux l'an prochain. Malgré le manque de flux d'investissement des ETF, le métal jaune a eu un parcours honorable ces derniers mois, progressant de près de 8% depuis le début de l'année et de plus de 20% depuis son point bas de novembre 2022 ; un afflux provenant des ETF pourrait libérer un potentiel de hausse supplémentaire. Source de diversification historiquement efficace dans les phases de durcissement économique mettant les secteurs cycliques à rude épreuve, l'or pourrait l'être à nouveau lors du plus fort resserrement monétaire connu par l'Europe et les Etats-Unis au cours des 40 dernières années, alors même que les fortes tensions géopolitiques lui confèrent un attrait particulier pour les gouvernements, en particulier ceux des BRICS, au cœur de ces tensions.

En août, le dernier rapport du World Gold Council sur les tendances de la demande d'or révèle que le métal précieux a bénéficié d'achats records de la part des banques centrales au cours du premier semestre de l'année, et a été soutenu par une solide demande en bijouterie. La demande des banques centrales au deuxième trimestre était en baisse en glissement annuel à 103 tonnes, principalement en raison de ventes nettes en Turquie, dont les circonstances politiques et économiques sont défavorables. Cependant, les états ont acheté un montant record de 387 tonnes au premier semestre, et la demande trimestrielle est conforme à la tendance positive de plus long terme, augurant une poursuite de cette tendance tout au long de l'année. La demande en lingots et en pièces a augmenté de 6% en glissement annuel pour atteindre 277 tonnes au deuxième trimestre et un total de 582 tonnes sur le semestre, grâce à la croissance sur des marchés clés,

FINALTIS FUNDS

Rapport du Gestionnaire

dont les États-Unis et la Turquie. La consommation de bijoux est restée résiliente, affichant une augmentation de 3% en glissement annuel au deuxième trimestre et un total de 951 tonnes sur le semestre. Un rebond de la demande chinoise et un achat remarquablement solide des consommateurs en Turquie expliquent ce mouvement.

FINALTIS FUNDS - GOLD recule de -7,4% en septembre. Le déclin de l'or s'est poursuivi nourri par la hausse continue du dollar américain depuis près de 10 semaines par rapport à l'euro et au yen. Par ailleurs, les signaux "hawkish" de la Réserve Fédérale n'ont pas permis à l'or de sortir de sa plage de fluctuation - entre \$1.905 et \$1.945 l'once - des deux derniers mois. Dans ce contexte particulièrement difficile de hausse continue du dollar, de resserrement monétaire de la Fed et de hausse des taux de rémunération des emprunts d'État américains, on peut estimer que l'or a fait preuve d'une certaine résistance. Ceci ne nous semble pas sans rapport avec un facteur important qui a influencé la demande d'or : l'augmentation spectaculaire de l'intérêt pour ce métal précieux en Chine. Avec la dépréciation du yuan (-6% par rapport au dollar en 2023), le ralentissement du marché immobilier et les contrôles des capitaux limitant les sorties de fonds du pays, les investisseurs semblent s'être tournés vers l'or. Cette quête de sécurité a fait grimper la prime sur les prix domestiques de l'or par rapport aux prix internationaux, atteignant un plus haut niveau depuis 2016. Les prix domestiques de l'or en yuan ont augmenté d'environ 15% depuis début 2023, ou environ 2.020 "équivalents dollars" par once, une prime de plus de 5% par rapport au prix mondial. Les ventes intérieures de lingots et de pièces d'or ont augmenté de 30% par rapport à l'année précédente au cours du premier semestre 2023 selon l'association chinoise de l'or. La disparité actuelle des prix de l'or reflète clairement une fuite vers la sécurité, avec peu d'alternatives locales attractives. En effet, les rendements ajustés du risque baissent dans de nombreuses catégories

FINALTIS FUNDS - GOLD progresse de +7,1% en octobre. La géopolitique a pris le pas sur la remontée des taux d'intérêt sur le marché de l'or. Au cours du mois, l'once d'or s'est rapprochée du seuil des \$2.000, un niveau atteint juste après l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette hausse des cours s'explique en grande partie par le contexte tendu au Proche-Orient entraînant notamment l'achat d'or physique par les particuliers. Les investisseurs redoutent un risque d'escalade du conflit et de déstabilisation régionale, la possible ouverture d'un front au nord d'Israël étant susceptible d'entraîner un affrontement direct entre l'Iran et les États-Unis. Cette augmentation significative du cours de l'or s'inscrit dans un contexte de forte tension sur les rendements des bons du Trésor américain. Le taux à 10 ans a dépassé les 5% pour la première fois depuis 2007. Cette tendance se manifeste également pour les taux réels, c'est-à-dire les rendements ajustés de l'inflation. Lorsque les taux réels augmentent, les investisseurs ont tendance à se tourner davantage vers la dette souveraine comme actif sécuritaire, car l'or, qui ne confère ni intérêt, ni dividende, perd de son attractivité relative. Cependant, cette corrélation entre le cours de l'or et les taux réels est devenue moins claire qu'auparavant, en raison de plusieurs facteurs. Tout d'abord, les achats massifs des banques centrales des économies émergentes ont contribué à perturber cette relation en soutenant la demande d'or ; l'objectif est de diversifier les réserves et de réduire la dépendance au dollar US. La Chine et la Russie sont dans ce cas : elles considèrent l'or comme un actif sûr, n'étant la dette de personne et ne pouvant pas faire l'objet de sanctions. Le conflit en cours au Proche-Orient pourrait de surcroît conduire la Réserve fédérale américaine à revoir sa politique monétaire et à faire baisser les taux réels.

FINALTIS FUNDS - GOLD est en hausse de +12,2% en novembre. Depuis début octobre, le prix de l'once d'or a augmenté de plus de 10%, atteignant \$2.036, se rapprochant ainsi de son plus haut historique, \$2.063 du 6 août 2020. En 2023, les acheteurs ont été particulièrement influencés par les actions des banques centrales et la demande en bijoux. En effet, selon le World Gold Council, les banques centrales sont sur le point de réaliser une nouvelle année d'achats "colossaux". Au cours des 9 premiers mois de 2023, les banques centrales ont accumulé un record de 800 tonnes d'or, dont 337 tonnes uniquement au troisième trimestre. La Banque populaire de Chine (PBoC) a été le principal acheteur mondial d'or sur le trimestre, augmentant ses réserves de 78 tonnes, la Pologne et Singapour contribuant également significativement. La corrélation entre les prix de l'or et les actions des sociétés minières aurifères (FTSE Gold Mines) n'est que de 0,6 en 2023,

FINALTIS FUNDS

Rapport du Gestionnaire

alors que sa moyenne des 10 dernières années est de 0,75-0,85. Selon notre analyse, cette relative "déconnexion" pourrait provenir de la frénésie d'achat des banques centrales, particulièrement celles des pays "autoritaires", dont les mines aurifères locales ne sont pas cotées...

En 2023, l'or a dépassé les attentes en enregistrant une performance robuste de +12,3%, malgré des taux d'intérêt élevés ; il s'agit de la première hausse annuelle du métal précieux depuis 2020. Pour l'année 2024, le consensus du marché anticipe un "atterrissage en douceur" aux États-Unis, traditionnellement moins favorable à l'or. Cependant, la politique de la FED peut ne pas être aussi efficace qu'espéré, avec des risques de récession mondiale qui persistent, les tensions géopolitiques et les achats continus des banques centrales nourrissant également un intérêt pour l'or. Les banques centrales ont continué à accumuler de l'or tout au long de l'année, ce qui est moins le cas des investisseurs dans les ETF adossés à l'or. Une éventuelle inversion de cette dernière tendance au premier trimestre 2024 pourrait ajouter un élan supplémentaire à la hausse. Les nombreuses incertitudes qui planent sur l'année 2024, qu'elles soient géopolitiques ou économiques, confortent une allocation stratégique en or et aux minières aurifères.

Luxembourg, le 31 janvier 2024



KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel.: +352 22 51 51 1
Fax: +352 22 51 71
E-mail: info@kpmg.lu
Internet: www.kpmg.lu

Aux Actionnaires de
FINALTIS FUNDS
12, Rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FINALTIS FUNDS et de chacun de ses compartiments (« le Fonds »), comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres au 31 décembre 2023 ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de FINALTIS FUNDS et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.



En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne que le Conseil d'Administration du Fonds considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou l'un de ses compartiments ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;



- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou d'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 8 avril 2024

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Engin Ircag
Associé

FINALTIS FUNDS

Etat combiné du patrimoine au 31 décembre 2023

	NOTES	COMBINÉ (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	44.766.005,66
Avoirs en banque		1.579.258,33
Intérêts à recevoir sur compte courant		4.463,39
Dividendes à recevoir sur actions		9.942,01
Montants à recevoir sur souscriptions		35.613,46
Montants à recevoir sur ventes de titres		87.067,45
Montants à recevoir sur changes au comptant		723.327,31
Total Actif		47.205.677,61
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	208.565,86
Découverts en banque		673.724,33
Montants à payer sur rachats		128.092,05
Montants à payer sur achats de titres		30.614,17
Montants à payer sur changes au comptant		724.211,29
Pertes non réalisées sur changes à terme	10	7.040,43
Total Exigible		1.772.248,13
Actif net à la fin de l'exercice		45.433.429,48

FINALTIS FUNDS

Etat combiné des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

	NOTES	COMBINÉ (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1f	218.818,95
Intérêts créditeurs		26.463,92
Récupérations de taxes		22.678,63
Total Revenus		267.961,50
Charges		
Commission de gestion	7	495.566,99
Commission de distribution	9	2.900,00
Commission de banque dépositaire	8	20.248,97
Taxe d'abonnement	6	19.420,53
Frais d'administration	8	136.100,09
Frais et commissions divers	9	158.238,24
Frais de transactions	5	29.990,55
Intérêts débiteurs		920,93
Redevance aux autorités étrangères		26.663,04
Total Charges		890.049,34
Revenus / (Pertes) Net(te)s		-622.087,84
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	810.695,78
- sur devises		7.709,58
- sur changes à terme		34.405,53
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		230.723,03
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	5.964.246,49
- sur changes à terme		-12.517,80
Résultat net des opérations		6.182.451,72
- Souscriptions		34.821.577,51
- Rachats		-8.773.404,83
Variations de l'actif net		32.230.624,39
Actif net au début de l'exercice		13.202.805,09
Différence de change de l'actif net du 31.12.22 au 31.12.23		0,00
Actif net à la fin de l'exercice		45.433.429,48

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FINALTIS FUNDS

Etat du patrimoine au 31 décembre 2023

DIGITAL LEADERS		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	17.031.421,14
Avoirs en banque		884.428,15
Intérêts à recevoir sur compte courant		1.932,70
Dividendes à recevoir sur actions		7.009,67
Montants à recevoir sur souscriptions		20.390,25
Montants à recevoir sur ventes de titres		33.205,63
Montants à recevoir sur changes au comptant		723.327,31
Total Actif		18.701.714,85
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	71.179,56
Découverts en banque		673.724,33
Montants à payer sur rachats		34.048,37
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		724.211,29
Pertes non réalisées sur changes à terme	10	2.872,51
Total Exigible		1.506.036,06
Actif net à la fin de l'exercice		17.195.678,79
Nombre d'actions en circulation (à la fin de l'exercice)		
- D (GBP)		175,483
- I		2.713,405
- R		3.058,275
- RH		2.442,701
- USD (USD)		323,327
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de l'exercice)		
- D (GBP)		2.324,67
- I		2.429,57
- R		2.095,50
- RH		1.351,10
- USD (USD)		1.447,08

FINALTIS FUNDS

Etat du patrimoine au 31 décembre 2023

EUROPE SELECTION		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	16.963.092,60
Avoirs en banque		262.145,28
Intérêts à recevoir sur compte courant		1.463,44
Dividendes à recevoir sur actions		1.113,47
Montants à recevoir sur souscriptions		0,00
Montants à recevoir sur ventes de titres		0,00
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Total Actif		17.227.814,79
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	91.038,68
Découverts en banque		0,00
Montants à payer sur rachats		4.319,20
Montants à payer sur achats de titres		30.614,17
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	10	0,00
Total Exigible		125.972,05
Actif net à la fin de l'exercice		17.101.842,74
Nombre d'actions en circulation (à la fin de la période)		
- EUR		3.963,350
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de la période)		
- EUR		4.315,00

FINALTIS FUNDS

Etat du patrimoine au 31 décembre 2023

GOLD		
	NOTES	VALEUR (EN USD)
Actif		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1a	11.898.728,55
Avoirs en banque		477.965,38
Intérêts à recevoir sur compte courant		1.178,94
Dividendes à recevoir sur actions		2.009,21
Montants à recevoir sur souscriptions		16.816,32
Montants à recevoir sur ventes de titres		59.498,46
Montants à recevoir sur changes au comptant		0,00
Total Actif		12.456.196,86
Exigible		
Taxes et frais à payer	3	51.197,90
Découverts en banque		0,00
Montants à payer sur rachats		99.114,15
Montants à payer sur achats de titres		0,00
Montants à payer sur changes au comptant		0,00
Pertes non réalisées sur changes à terme	10	4.604,09
Total Exigible		154.916,14
Actif net à la fin de l'exercice		12.301.280,72
Nombre d'actions en circulation (à la fin de la période)		
- EUR		90.443,430
- USD		174.015,291
Valeur Nette d'inventaire par action (à la fin de la période)		
- EUR		35,79
- USD		50,14

FINALTIS FUNDS

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

DIGITAL LEADERS		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1f	60.828,05
Intérêts créditeurs		13.279,49
Récupérations de taxes		3.429,34
Total Revenus		77.536,88
Charges		
Commission de gestion	7	281.378,70
Commission de distribution	9	2.900,00
Commission de banque dépositaire	8	10.121,71
Taxe d'abonnement	6	8.087,58
Frais d'administration	8	58.151,25
Frais et commissions divers	9	94.629,95
Frais de transactions	5	4.171,30
Intérêts débiteurs		176,18
Redevance aux autorités étrangères		7.790,82
Total Charges		467.407,49
Revenus / (Pertes) Net(te)s		-389.870,61
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	1.268.457,76
- sur devises		935,80
- sur changes à terme		25.251,72
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		904.774,67
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	4.715.789,76
- sur changes à terme		-8.349,88
Résultat net des opérations		5.612.214,55
- Souscriptions		3.423.314,63
- Rachats		-5.042.655,48
Variations de l'actif net		3.992.873,70
Actif net au début de l'exercice		13.202.805,09
Actif net à la fin de l'exercice		17.195.678,79

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FINALTIS FUNDS

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 4 juillet 2023 (*) au 31 décembre 2023

EUROPE SELECTION		
	NOTES	VALEUR (EN EUR)
Revenus		
Dividendes sur actions	1f	48.888,27
Intérêts créditeurs		9.727,48
Récupérations de taxes		19.249,29
Total Revenus		77.865,04
Charges		
Commission de gestion	7	127.443,66
Commission de distribution	9	0,00
Commission de banque dépositaire	8	5.128,83
Taxe d'abonnement	6	8.571,12
Frais d'administration	8	44.191,30
Frais et commissions divers	9	38.686,97
Frais de transactions	5	14.784,19
Intérêts débiteurs		308,96
Redevance aux autorités étrangères		10.282,27
Total Charges		249.397,30
Revenus / (Pertés) Net(te)s		-171.532,26
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	-90.861,86
- sur devises		-570,18
- sur changes à terme		0,00
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		-262.964,30
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	509.546,08
- sur changes à terme		0,00
Résultat net des opérations		246.581,78
- Souscriptions		18.630.564,60
- Rachats		-1.775.303,64
Variations de l'actif net		17.101.842,74
Actif net au début de la période		0,00
Actif net à la fin de la période		17.101.842,74

(*) Voir la note 11

FINALTIS FUNDS

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net du 4 juillet 2023 (*) au 31 décembre 2023

GOLD		
	NOTES	VALEUR (EN USD)
Revenus		
Dividendes sur actions	1f	120.520,22
Intérêts créditeurs		3.818,72
Récupérations de taxes		0,00
Total Revenus		124.338,94
Charges		
Commission de gestion	7	95.822,46
Commission de distribution	9	0,00
Commission de banque dépositaire	8	5.521,52
Taxe d'abonnement	6	3.050,86
Frais d'administration	8	37.290,27
Frais et commissions divers	9	27.529,34
Frais de transactions	5	12.189,88
Intérêts débiteurs		481,40
Redevance aux autorités étrangères		9.488,89
Total Charges		191.374,62
Revenus / (Pertes) Net(te)s		-67.035,68
Plus ou moins-value nette réalisée		
- sur investissements	1b	-405.296,22
- sur devises		8.112,51
- sur changes à terme		10.111,76
Bénéfice / (Perte) Net(te) réalisé(e)		-454.107,63
Variation de la plus ou moins-value nette non réalisée		
- sur investissements	1e	816.237,65
- sur changes à terme		-4.604,09
Résultat net des opérations		357.525,93
- Souscriptions		14.103.837,90
- Rachats		-2.160.083,11
Variations de l'actif net		12.301.280,72
Actif net au début de la période		0,00
Actif net à la fin de la période		12.301.280,72

(*) Voir la note 11

FINALTIS FUNDS

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

DIGITAL LEADERS					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
ADYEN	170	EUR	308.001,25	198.322,00	1,15%
ASML HOLDING N.V.	735	EUR	446.013,43	501.049,50	2,91%
DASSAULT SYSTEMES SE	16.720	EUR	551.181,90	739.609,20	4,30%
SAP	4.920	EUR	620.030,81	686.241,60	3,99%
Total EURO			1.925.227,39	2.125.222,30	12,36%
ALIBABA GROUP HLDG LTD	37.100	HKD	913.133,10	325.161,29	1,89%
TENCENT HLDG LTD	13.500	HKD	414.662,33	459.507,87	2,67%
Total DOLLAR DE HONG-KONG			1.327.795,43	784.669,16	4,56%
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING	40.218	TWD	411.777,14	703.471,72	4,09%
Total DOLLAR TAIWANAIS			411.777,14	703.471,72	4,09%
ACCENTURE PLC -A-	2.275	USD	408.726,42	722.690,67	4,20%
ADOBE SYSTEMS INC.	940	USD	463.471,30	507.675,73	2,95%
ADVANCED MICRO DEVICES INC.	3.930	USD	405.157,04	524.438,78	3,05%
AIRBNB	3.180	USD	341.381,15	391.911,65	2,28%
ALPHABET INC.	6.470	USD	483.092,65	818.172,54	4,76%
AMAZON.COM INC.	6.120	USD	574.113,02	841.780,47	4,90%
APPLE INC.	4.730	USD	653.313,19	824.394,06	4,79%
BOOKING HOLDINGS	163	USD	349.835,91	523.420,87	3,04%
CHARLES SCHWAB CORP.	6.490	USD	388.377,70	404.211,29	2,35%
ILLUMINA INC.	1.430	USD	389.670,74	180.250,03	1,05%
INTUIT INC.	850	USD	382.546,93	480.944,64	2,80%
INTUITIVE SURGICAL INC.	1.230	USD	234.278,76	375.641,88	2,18%
MASTERCARD INC. - A	1.293	USD	432.249,80	499.232,73	2,90%
META PLATFORMS	2.185	USD	384.711,58	700.133,62	4,07%
MICROSOFT CORP.	2.465	USD	389.804,68	839.124,25	4,88%
NETFLIX INC.	840	USD	357.835,82	370.234,19	2,15%
NVIDIA CORP.	1.190	USD	109.154,31	533.482,82	3,10%
PALANTIR TECHNOLOGIES INC. -A-	20.430	USD	302.453,84	317.551,35	1,85%
PAYPAL HLDG INC.	9.440	USD	802.267,97	524.791,02	3,05%
SALESFORCE INC.	2.468	USD	386.272,85	587.905,24	3,42%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FINALTIS FUNDS

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

DIGITAL LEADERS					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
SHOPIFY INC - CLASS A	5.350	USD	539.584,74	377.282,40	2,19%
SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.	2.000	USD	361.173,14	340.216,36	1,98%
TELADOC INC.	4.620	USD	576.645,71	90.129,00	0,52%
TESLA MOTORS INC.	3.514	USD	690.354,50	790.439,25	4,60%
VISA INC. -A-	3.615	USD	757.003,72	852.003,12	4,95%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			11.163.477,47	13.418.057,96	78,03%
Total Actions Cotées ou Négociées			14.828.277,43	17.031.421,14	99,04%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			14.828.277,43	17.031.421,14	99,04%
Total du Portefeuille-Titres			14.828.277,43	17.031.421,14	99,04%

FINALTIS FUNDS

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

EUROPE SELECTION					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
ALCON S.A.	7.116	CHF	533.636,26	502.413,94	2,94%
LINDT & SPRUENGLI	20	CHF	228.741,10	217.059,27	1,27%
LONZA GROUP A.G. -REG-	523	CHF	284.138,43	198.972,89	1,16%
SIKA A.G. -REG-	1.235	CHF	320.683,97	363.579,11	2,13%
STRAUMANN HLDG	3.513	CHF	509.513,59	512.383,35	3,00%
Total FRANC SUISSE			1.876.713,35	1.794.408,56	10,49%
COLOPLAST A/S -B-	2.687	DKK	304.654,99	278.268,17	1,63%
NOVO NORDISK A/S -B-	12.754	DKK	924.596,27	1.194.380,26	6,98%
Total COURONNE DANOISE			1.229.251,26	1.472.648,43	8,61%
ADIDAS A.G.	1.467	EUR	262.064,88	270.162,72	1,58%
ADYEN	294	EUR	419.747,31	342.980,40	2,01%
AMADEUS IT GROUP S.A.	5.367	EUR	364.204,62	348.210,96	2,04%
AMPLIFON Spa	7.475	EUR	244.731,50	234.266,50	1,37%
ASML HOLDING N.V.	1.287	EUR	861.131,70	877.347,90	5,13%
CARL ZEISS MEDITEC A.G.	2.551	EUR	253.843,72	252.140,84	1,47%
DASSAULT SYSTEMES SE	10.420	EUR	420.082,30	460.928,70	2,70%
DAVIDE CAMPARI-MILANO N.V.	25.306	EUR	317.843,36	258.500,79	1,51%
ESSILOR LUXOTTICA S.A.	4.272	EUR	729.401,28	775.795,20	4,54%
EUROFINS SCIENTIFIC SE	9.000	EUR	487.864,17	530.820,00	3,10%
FERRARI N.V.	2.056	EUR	619.217,60	627.491,20	3,67%
GERONIMO MARTINS	14.804	EUR	371.876,48	341.084,16	1,99%
HEINEKEN N.V. -CF VORM	5.059	EUR	486.169,90	465.124,46	2,72%
HERMES INTERNATIONAL S.A.	200	EUR	390.480,00	383.760,00	2,24%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL S.A.	14.775	EUR	534.065,28	582.578,25	3,41%
KINGSPAN GROUP PLC	4.726	EUR	281.197,00	370.518,40	2,17%
L'ORÉAL	854	EUR	365.724,05	384.855,10	2,25%
L'ORÉAL S.A. PRIME DE FIDELITE	692	EUR	293.408,00	311.849,80	1,82%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	1.085	EUR	895.251,05	795.956,00	4,65%
MONCLER SpA	9.000	EUR	480.243,85	501.300,00	2,93%
PERNOD RICARD S.A.	3.000	EUR	484.897,50	479.250,00	2,80%
RYANAIR HLDG PLC	18.031	EUR	311.034,75	343.941,33	2,01%
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	776	EUR	188.215,55	185.852,00	1,09%
WOLTERS KLUWER N.V.	1.930	EUR	219.893,16	248.391,00	1,45%
Total EURO			10.282.589,01	10.373.105,71	60,65%
EXPERIAN PLC	10.353	GBP	352.465,30	382.555,03	2,24%
HALMA PLC	11.473	GBP	298.224,35	302.398,38	1,77%
Total LIVRE STERLING			650.689,65	684.953,41	4,01%
ASSA ABLOY AB -B-	14.957	SEK	329.958,56	390.030,73	2,28%
Total COURONNE SUÉDOISE			329.958,56	390.030,73	2,28%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FINALTIS FUNDS

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

EUROPE SELECTION					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en EUR)	Valeur d'évaluation (en EUR)	% de l'actif net
ACCENTURE PLC -A-	2.558	USD	729.647,09	812.590,21	4,75%
ICON PLC	1.633	USD	364.032,28	418.461,33	2,45%
LINDE PLC NPV -NEW-	1.820	USD	631.307,28	676.677,86	3,96%
SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.	2.000	USD	359.358,04	340.216,36	1,99%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			2.084.344,69	2.247.945,76	13,14%
Total Actions Cotées ou Négociées			16.453.546,52	16.963.092,60	99,19%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			16.453.546,52	16.963.092,60	99,19%
Total du Portefeuille-Titres			16.453.546,52	16.963.092,60	99,19%

FINALTIS FUNDS

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

GOLD					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en USD)	Valeur d'évaluation (en USD)	% de l'actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé					
Actions Cotées ou Négociées					
CAPRICORN METALS LTD	63.690	AUD	182.622,20	204.690,10	1,66%
EMERALD RESOURCES NL	65.696	AUD	106.160,27	134.930,49	1,10%
EVOLUTION MINING LTD	112.847	AUD	257.166,62	304.922,78	2,48%
GOLD ROAD RESOURCES LTD	158.922	AUD	168.370,44	213.084,20	1,73%
NORTHERN STAR RESOURCES LTD	32.548	AUD	277.145,87	303.152,83	2,46%
PERSEUS MINING LTD	164.224	AUD	191.986,46	207.306,55	1,69%
RAMELIUS RESOURCES LTD	232.587	AUD	217.442,15	267.417,62	2,17%
REGIS RESOURCES LTD	114.294	AUD	135.383,97	170.013,97	1,38%
SILVER LAKE RESOURCES LTD	202.265	AUD	147.769,30	164.237,52	1,34%
WEST AFRICAN RESOURCES LTD	347.643	AUD	211.940,25	224.166,12	1,82%
Total DOLLAR AUSTRALIEN			1.895.987,53	2.193.922,18	17,83%
AGNICO EAGLE MINES LTD	9.622	CAD	463.670,58	530.133,64	4,31%
ALAMOS GOLD -A- INC.	32.759	CAD	395.728,94	442.713,46	3,60%
AYA GOLD & SILVER INC.	30.577	CAD	195.530,43	225.163,76	1,83%
B2GOLD CORP.	149.894	CAD	505.741,38	476.302,28	3,87%
CENTERRA GOLD INC.	33.843	CAD	202.336,28	203.015,75	1,65%
DUNDEE PRECIOUS METALS INC.	30.848	CAD	212.069,79	198.384,28	1,61%
ELDORADO GOLD CORP.	23.786	CAD	240.475,71	310.266,05	2,52%
ENDEAVOUR MINING PLC	19.273	CAD	426.823,49	435.123,51	3,54%
ENDEAVOUR SILVER CORP.	40.199	CAD	118.338,93	79.263,45	0,64%
EQUINOX GOLD CORP.	23.573	CAD	116.133,80	115.129,10	0,94%
FORTUNA SILVER MINES INC.	41.277	CAD	136.193,81	159.647,71	1,30%
FRANCO-NEVADA CORP.	4.439	CAD	631.144,51	494.090,87	4,02%
IAMGOLD CORP.	51.547	CAD	140.822,93	130.567,25	1,06%
K92 MINING INC.	25.745	CAD	114.949,66	127.103,72	1,03%
KINROSS GOLD CORP.	52.601	CAD	254.065,11	319.928,38	2,60%
MAG SILVER CORP.	10.424	CAD	105.328,61	109.014,20	0,89%
NEW GOLD INC.	113.403	CAD	125.296,85	165.123,99	1,34%
OCEANAGOLD CORP.	83.120	CAD	168.139,28	160.111,91	1,30%
PAN AMERICAN SILVER CORP.	11.062	CAD	164.581,09	181.457,35	1,48%
SANDSTORM GOLD LTD	34.656	CAD	170.210,78	175.039,90	1,42%
SILVERCREST METALS INC.	23.712	CAD	108.144,22	156.268,83	1,27%
SSR MINING INC.	17.543	CAD	250.650,53	189.185,50	1,54%
TOREX GOLD RESOURCES INC.	15.316	CAD	212.544,58	169.815,42	1,38%
WESDOME GOLD MINES LTD	30.806	CAD	163.625,31	180.125,04	1,46%
WHEATON PRECIOUS METALS CORP.	11.046	CAD	486.005,33	547.605,64	4,45%
Total DOLLAR CANADIEN			6.108.551,93	6.280.580,99	51,06%
CENTAMIN PLC	178.802	GBP	210.913,39	227.247,23	1,85%
RIO TINTO PLC	8.709	GBP	550.623,86	648.576,06	5,27%
Total LIVRE STERLING			761.537,25	875.823,29	7,12%

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

FINALTIS FUNDS

Etat du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

GOLD					
Dénomination	Nominal / Quantité	Devise	Valeur d'acquisition (en USD)	Valeur d'évaluation (en USD)	% de l'actif net
ANGLOGOLD ASHANTI	10.033	USD	207.694,87	187.516,77	1,52%
BUENAVENTURA -SP ADR- -B-	19.298	USD	144.156,06	294.101,52	2,39%
COEUR MINING INC.	46.670	USD	136.276,40	152.144,20	1,24%
DRDGOLD -ADR-REPR.10SH-	19.708	USD	188.843,03	156.678,60	1,27%
FIRST MAJESTIC SILVER CORP.	20.450	USD	119.610,57	125.767,50	1,02%
GOLD FIELDS LTD -ADR-	14.667	USD	186.406,14	212.084,82	1,72%
HARMONY GOLD MINING	27.955	USD	119.647,40	171.923,25	1,40%
HECLA MINING CORP.	26.393	USD	139.882,90	126.950,33	1,03%
NEWMONT CORP.	5.846	USD	241.105,14	241.965,94	1,97%
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	31.757	USD	422.148,48	453.489,96	3,69%
ROYAL GOLD INC.	3.520	USD	410.643,20	425.779,20	3,46%
Total DOLLAR DES ETATS-UNIS			2.316.414,19	2.548.402,09	20,72%
Total Actions Cotées ou Négociées			11.082.490,90	11.898.728,55	96,73%
Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé			11.082.490,90	11.898.728,55	96,73%
Total du Portefeuille-Titres			11.082.490,90	11.898.728,55	96,73%

FINALTIS FUNDS

Répartition géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

DIGITAL LEADERS	% DE L'ACTIF NET
ÉTATS-UNIS	69,66 %
ILES CAYMAN	4,56 %
FRANCE	4,30 %
IRLANDE	4,20 %
TAIWAN	4,09 %
PAYS-BAS	4,07 %
ALLEMAGNE	3,99 %
CANADA	2,19 %
LUXEMBOURG	1,98 %
Total du Portefeuille-Titres	99,04 %

EUROPE SELECTION	% DE L'ACTIF NET
FRANCE	22,11 %
PAYS-BAS	16,49 %
IRLANDE	15,33 %
SUISSE	10,49 %
DANEMARK	8,61 %
ESPAGNE	5,44 %
LUXEMBOURG	5,09 %
ITALIE	4,30 %
ALLEMAGNE	3,05 %
SUÈDE	2,28 %
JERSEY	2,24 %
PORTUGAL	1,99 %
ROYAUME-UNI	1,77 %
Total du Portefeuille-Titres	99,19 %

GOLD	% DE L'ACTIF NET
CANADA	52,23 %
AUSTRALIE	17,83 %
ROYAUME-UNI	10,33 %
ÉTATS-UNIS	7,70 %
AFRIQUE DU SUD	4,40 %
PÉROU	2,39 %
JERSEY	1,85 %
Total du Portefeuille-Titres	96,73 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse géographique qui a orienté la sélection d'actif.

FINALTIS FUNDS

Répartition économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

DIGITAL LEADERS	% DE L'ACTIF NET
-----------------	------------------

IT & INTERNET	43,17 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	13,16 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	8,45 %
SERVICES DIVERS	7,23 %
PHOTO & OPTIQUE	6,79 %
TELECOMMUNICATIONS	4,79 %
VEHICULES ROUTIERS	4,60 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	4,20 %
PHARMACIE - COSMETIQUE	3,23 %
BANQUES	2,90 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,52 %
Total du Portefeuille-Titres	99,04 %

EUROPE SELECTION	% DE L'ACTIF NET
------------------	------------------

PHARMACIE - COSMETIQUE	28,23 %
TEXTILE & HABILLEMENT	11,41 %
IT & INTERNET	8,73 %
BOISSONS & TABACS	7,03 %
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	6,90 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	6,12 %
DISTRIBUTION	5,40 %
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	4,75 %
SOINS & SERVICE DE SANTE	4,41 %
VEHICULES ROUTIERS	3,67 %
PRODUITS CHIMIQUES	3,29 %
CONSTRUCTION MECANIQUE	2,28 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	2,24 %
TRANSPORTS AERIENS	2,01 %
DIFFUSION & EDITION	1,45 %
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	1,27 %
Total du Portefeuille-Titres	99,19 %

GOLD	% DE L'ACTIF NET
------	------------------

METAUX & PIERRES PRECIEUSES	61,45 %
PRODUCTIONS INDUSTRIELLES INTERMEDIAIRES	17,04 %
METAUX NON-FERREUX	7,87 %
DIVERS	3,69 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	3,46 %
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	1,52 %
DIVERS BIENS DE CAPITAUX	1,06 %
PETROLE & DERIVES	0,64 %
Total du Portefeuille-Titres	96,73 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actif.

FINALTIS FUNDS

Répartition par devises du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

DIGITAL LEADERS	% DE L'ACTIF NET
DOLLAR DES ETATS-UNIS	78,03 %
EURO	12,36 %
DOLLAR DE HONG-KONG	4,56 %
DOLLAR TAIWANAI	4,09 %
Total du Portefeuille-Titres	99,04 %

EUROPE SELECTION	% DE L'ACTIF NET
EURO	60,66 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	13,14 %
FRANC SUISSE	10,49 %
COURONNE DANOISE	8,61 %
LIVRE STERLING	4,01 %
COURONNE SUÉDOISE	2,28 %
Total du Portefeuille-Titres	99,19 %

GOLD	% DE L'ACTIF NET
DOLLAR CANADIEN	51,06 %
DOLLAR DES ETATS-UNIS	20,72 %
DOLLAR AUSTRALIEN	17,83 %
LIVRE STERLING	7,12 %
Total du Portefeuille-Titres	96,73 %

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'agent administratif et ne reflètent pas nécessairement l'analyse par devises qui a orienté la sélection d'actif.

FINALTIS FUNDS

Changements intervenus dans le nombre d'actions

DIGITAL LEADERS

Actions en circulation au début de l'exercice	- D (GBP)	196,448
	- I	3.475,976
	- R	3.003,571
	- RH	2.403,701
	- USD (USD)	435,327
Actions émises au cours de l'exercice	- D (GBP)	0,000
	- I	367,383
	- R	1.047,415
	- RH	497,000
	- USD (USD)	18,000
Actions remboursées au cours de l'exercice	- D (GBP)	20,965
	- I	1.129,954
	- R	992,711
	- RH	458,000
	- USD (USD)	130,000
Actions en circulation à la fin de l'exercice	- D (GBP)	175,483
	- I	2.713,405
	- R	3.058,275
	- RH	2.442,701
	- USD (USD)	323,327

EUROPE SELECTION

Actions en circulation au début de la période	- EUR	0,000
Actions émises au cours de la période	- EUR	4.408,243
Actions remboursées au cours de la période	- EUR	444,893
Actions en circulation à la fin de la période	- EUR	3.963,350

GOLD

Actions en circulation au début de la période	- EUR	0,000
	- USD	0,000
Actions émises au cours de la période	- EUR	96.480,431
	- USD	216.343,143
Actions remboursées au cours de la période	- EUR	6.037,001
	- USD	42.327,852
Actions en circulation à la fin de la période	- EUR	90.443,430
	- USD	174.015,291

FINALTIS FUNDS

Evolution du capital, de l'actif net total et de la valeur de l'action

COMPARTIMENT	DATE D'EVALUATION	ACTIF NET TOTAL	CLASSE D'ACTIONS	ACTIONS EN CIRCULATION	VALEUR DE L'ACTION	DEVISE
DIGITAL LEADERS (EUR)	31.12.2021	22.771.883,78	- D (GBP)	208,273	2.419,91	GBP
			- I	4.151,432	2.620,71	EUR
			- R	3.311,588	2.306,07	EUR
			- RH	1.831,582	1.603,46	EUR
			- USD (USD)	508,327	1.606,92	USD
	31.12.2022	13.202.805,09	- D (GBP)	196,448	1.637,06	GBP
			- I	3.475,976	1.674,36	EUR
			- R	3.003,571	1.458,67	EUR
			- RH	2.403,701	934,43	EUR
			- USD (USD)	435,327	963,50	USD
	31.12.2023	17.195.678,79	- D (GBP)	175,483	2.324,67	GBP
			- I	2.713,405	2.429,57	EUR
			- R	3.058,275	2.095,50	EUR
			- RH	2.442,701	1.351,10	EUR
			- USD (USD)	323,327	1.447,08	USD
EUROPE SELECTION (EUR)	04.07.2023(*)	17.829.982,17	- EUR	4.215,161	4.229,96	EUR
	31.12.2023	17.101.842,74	- EUR	3.963,350	4.315,00	EUR
GOLD (USD)	04.07.2023 (*)	13.642.966,39	- EUR	87.377,157	34,96	EUR
			- USD	213.702,519	48,26	USD
	31.12.2023	12.301.280,72	- EUR	90.443,430	35,79	EUR
			- USD	174.015,291	50,14	USD

(*) Date de la dernière VNI utilisée pour le calcul du ratio d'échange de la fusion

FINALTIS FUNDS

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la SICAV sont établis selon le principe de continuité d'exploitation conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif, sur la base des valeurs nettes d'inventaire non-officielles calculées au 31 décembre 2023 pour les seuls besoins de ces états financiers.

a) Evaluation du portefeuille-titres et des instruments dérivés

Les titres cotés à une bourse officielle sont évalués sur la base du dernier cours de clôture disponible au 31 décembre 2023 et, s'il y a plusieurs marchés, au cours du marché principal du titre en question. La valeur de marché des contrats de change à terme est basée sur le taux de change à terme de la devise sous-jacente le jour de l'évaluation.

b) Plus ou moins-values nettes réalisées sur investissements

Les plus ou moins-values nettes réalisées sur ventes de titres sont calculées sur base du coût moyen des titres vendus.

Le montant des plus ou moins-values nettes réalisées imputable à la variation des cours de change est enregistré dans le poste de "Plus ou moins-value nette réalisée sur devises" lors de l'opération de vente.

c) Conversion des devises étrangères

Tous les avoirs non exprimés en la devise du compartiment concerné sont convertis en la devise du compartiment aux cours de change en vigueur à Luxembourg à la date de clôture de l'exercice.

d) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Pour les titres libellés en devises autres que la devise de la SICAV, le coût d'acquisition est calculé sur base du cours de change en vigueur au jour de l'achat.

e) Variation des plus ou moins-values nettes non réalisées

La variation des plus ou moins-values nettes non réalisées sur investissements à la fin de l'exercice figure dans le résultat des opérations.

f) Revenus, dépenses et provisions y relatives

Les intérêts sont comptabilisés chaque jour et les dividendes sont enregistrés à l'"ex-date". Les intérêts et revenus sont comptabilisés nets des précomptes mobiliers non recouvrables.

g) Etats financiers combinés

Les actifs nets des différents compartiments de la SICAV sont exprimés dans leur devise de référence.

Les états financiers combinés de la SICAV sont établis en EUR et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment, convertie dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers.

FINALTIS FUNDS

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

h) Variation du portefeuille-titres

Le tableau des variations du portefeuille-titres du compartiment est disponible sans frais au siège de la SICAV.

NOTE 2 - TAUX DE CHANGE

1 EUR =	0,86655 GBP
1 EUR =	1,10465 USD

NOTE 3 - TAXES ET FRAIS À PAYER

Commission de gestion	81.312,97	EUR
Commission de banque dépositaire	7.696,85	EUR
Taxe d'abonnement	5.926,58	EUR
Frais et commissions divers	113.629,46	EUR
Total	208.565,86	EUR

NOTE 4 - COMMISSIONS SUR SOUSCRIPTIONS

Dans les classes et catégories d'actions de DIGITAL LEADERS, le prix de souscription se composera :

(i) de la valeur nette d'inventaire d'une action augmentée,

(ii) d'un droit d'entrée qui ne pourra pas dépasser :

- 3% de la valeur nette d'inventaire d'une action des classes "R" et "RH" du compartiment ;

- 5% de la valeur nette d'inventaire d'une action de la classe "D" du compartiment

et qui pourra être ristourné en tout ou en partie à des intermédiaires agréés.

Il n'y a aucun droit d'entrée pour les actions des classes "I" et "USD" du compartiment.

Dans les classes et catégories d'actions des compartiments EUROPE SELECTION et GOLD, le prix de souscription se composera :

(i) de la valeur nette d'inventaire d'une action augmentée,

(ii) d'un droit d'entrée qui ne pourra pas dépasser 2% de la valeur nette d'inventaire d'une action et qui pourra être ristourné en tout ou en partie à des intermédiaires agréés.

NOTE 5 - FRAIS DE TRANSACTION

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, un fonds supportera des coûts de transaction liés à l'activité de négociation de son portefeuille. Le tableau ci-dessous présente les coûts de transaction séparément identifiables encourus par chaque compartiment pour l'exercice clos. Ils comprennent les frais de commission, les frais de règlement et les frais de courtage. Tous les coûts de transaction ne sont pas identifiables séparément. Pour les investissements à revenu fixe, les contrats de change à terme et les autres contrats dérivés, les coûts de transaction sont inclus dans le prix d'achat et de vente de l'investissement. Bien qu'ils ne soient pas identifiables séparément, ces coûts de transaction sont pris en compte dans la performance de chaque compartiment. Les coûts liés à l'impact du marché ne sont pas identifiables séparément et ne figurent donc pas non plus dans le tableau ci-dessous :

Compartiments	Devise	Frais de transaction
DIGITAL LEADERS	EUR	4.171,30
EUROPE SELECTION	EUR	14.784,19
GOLD	USD	12.189,88

FINALTIS FUNDS

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

NOTE 6 - TAXE D'ABONNEMENT

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises. En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement, la SICAV est soumise à Luxembourg à la taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05% payable trimestriellement et calculée sur l'actif net de la SICAV à chaque fin de trimestre. Cependant, ce taux est réduit à 0,01% pour les classes destinées aux investisseurs institutionnels.

NOTE 7 - COMMISSIONS DE GESTION ET DE PERFORMANCE

Rémunération de la Société de gestion

En rémunération de ses prestations, la Société de Gestion perçoit des compartiments une commission annuelle fixée à :

- 0,07% sur la tranche d'avoirs nets moyens jusqu'à 50 millions ;
- 0,06% sur la tranche d'avoirs nets moyens entre 50 millions d'euros et 100 millions ; et
- 0,05% sur sur la tranche d'avoirs nets moyens au-delà de 100 millions.

Avec un minimum de 10.000,- euros par an pour la première année (qui commence à la date du 1^{er} janvier 2023) ainsi que pour la deuxième années (qui commence à la date du 1^{er} janvier 2024) et 15.000,- euros par an à partir de la troisième année (qui commence à la date du 1^{er} janvier 2025).

La commission de gestion est payable trimestriellement et est calculée sur la valeur nette moyenne des actions du compartiment.

Rémunération du Gestionnaire en investissement

En rémunération de ses prestations, le Gestionnaire perçoit de la Société de Gestion, à charge du compartiment DIGITAL LEADERS une commission annuelle de gestion fixée à :

- 1,20% (toutes taxes comprises) applicable à la classe "I » ;
- 1,20% (toutes taxes comprises) applicable à la classe « USD » ;
- 2,20% (toutes taxes comprises) applicable à la classe « R » ;
- 2,20% (toutes taxes comprises) applicable à la classe « RH » ; et
- 1,00% (toutes taxes comprises) applicable à la classe « D ».

La commission de gestion est payable mensuellement et est calculée sur la valeur nette moyenne des actions du compartiment. Cette commission de gestion peut être utilisée pour rémunérer des prestations de distribution ou de promotion.

En rémunération de leurs prestations, le Gestionnaire perçoit de la Société de Gestion, à charge des compartiments EUROPE SELECTION et GOLD, une commission annuelle de gestion fixée à 1,50% des actifs nets du compartiment.

Cette commission est payable mensuellement et est calculée sur la valeur nette moyenne des actions du compartiment. Cette commission de gestion peut être utilisée pour rémunérer des prestations de distribution ou de promotion.

Commission de performance pour DIGITAL LEADERS

En outre, le Gestionnaire est en droit de percevoir, sur les actifs nets de la Classe d'actions concernée du Compartiment, une commission de performance (la "Commission de performance") calculée sur la différence entre la performance positive de la Valeur Nette d'Inventaire par action (la "VNI") par rapport au High Water Mark ("HWM", tel que défini ci-dessous) et la performance de l'Indice de référence (tel que défini ci-dessous) sur la même période de temps.

FINALTIS FUNDS

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

La période de référence de la performance ("Période de Référence de la Performance" ou "PRP") correspond à la totalité de la durée de vie du Compartiment et ne peut pas être réinitialisée (il n'y aura aucune compensation possible de la sous-performance (ou performance négative) passée).

La Commission de performance est calculée et comptabilisée pour chaque Classe d'actions au sein du Compartiment, exceptée la classe dite "D", chaque Jour d'évaluation, selon la méthodologie décrite ci-dessous.

Pour les classes dites "I", "R", "RH" et "USD" le taux de Commission de performance applicable est fixé à 15% et l'indice de référence utilisé pour calculer la Commission de performance est l'indice MSCI World Total Return Net Index (Ticker Bloomberg : NDDUWI) (l'"Indice de référence").

Aucune commission de performance n'est applicable pour la classe dite "D".

La Commission de performance est mesurée sur une période de calcul (ci-après la "Période de calcul") correspondant à un exercice du Fonds. Chaque Période de calcul pourra être prolongée d'une année supplémentaire en cas d'absence de paiement de Commission de performance à la fin d'une Période de calcul, et ce jusqu'au prochain paiement d'une Commission de performance.

La Commission de performance est calculée sur la base de la surperformance de la VNI par rapport à l'Indice de référence. Elle est calculée après déduction de toutes les dépenses et de tous les frais (à l'exclusion de toute Commission de performance accumulée mais non encore payée) et y compris les souscriptions (sous réserve de ce qui suit), les rachats et les distributions de dividendes pendant la Période de calcul concernée.

Nonobstant ce qui précède, la Commission de performance n'est due que si la performance de la VNI dépasse celle de l'Indice de référence. Le High Water Mark correspondra à (i) la VNI initiale si aucune Commission de performance n'a jamais été payée ou (ii) à la dernière VNI sur laquelle une Commission de performance a été payée (le "HWM").

Afin de déterminer la Commission de performance, le taux de commission de performance est appliqué à la différence entre :

- (i) la dernière VNI par action calculée à la fin d'une Période de calcul, et
- (ii) la plus élevée des deux valeurs suivantes :
 - o (ii.a) le HWM,
 - o (ii.b) le HWM ajusté par la variation de l'Indice de référence sur la même Période de calcul.

La Commission de performance est accumulée et calculée lors de chaque Jour d'évaluation et, sous réserve des dispositions particulières reprises dans le prospectus en vigueur.

La surperformance de la VNI par rapport à l'Indice de référence est déterminée par la différence entre la performance de la VNI concernée et celle de l'Indice de référence sur la même période. La performance de la VNI est la variation de la VNI entre le Jour d'évaluation concerné et la dernière VNI sur laquelle une Commission de performance a été payée. La performance de l'Indice de référence est la variation de l'Indice de référence sur la même période que celle utilisée pour mesurer la performance de la VNI.

Le Gestionnaire percevra la Commission de performance à la fin de la Période de calcul pour autant que la performance de la VNI de la Classe d'actions concernée soit supérieure à celle de l'Indice de référence. La fréquence de cristallisation est annuelle et survient le dernier Jour ouvrable de l'exercice de la SICAV.

FINALTIS FUNDS

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

L'Indice de référence sera exprimé en USD pour les classes dites "USD" et "RH" et sera converti en euro pour les classes dites "I" et "R".

Si un Actionnaire rachète des Actions avant la fin d'une Période de calcul, toute Commission de performance accumulée mais non encore payée relative à ces Actions rachetées sera définitivement accumulée et payée au Gestionnaire en investissements à la date de clôture de l'exercice du Fonds en cours au moment du rachat (comme si ce rachat marquait la fin de la Période de calcul concernée).

Il n'y a pas eu de commission de performance cette année.

NOTE 8 - FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE BANQUE DEPOSITAIRE

Frais de banque dépositaire

En rémunération de ses prestations, la banque dépositaire reçoit du compartiment une commission annuelle fixée à :

- 0,055% par an sur la tranche d'avoirs nets moyens jusqu'à 50 millions;
- 0,045% par an sur la tranche d'avoirs nets moyens comprise entre 50 millions d'euros et 100 millions; et
- 0,035% par an sur la tranche d'avoirs nets moyens supérieure à 100 millions.

Avec un minimum annuel de 10.000,- euros.

Cette commission est payable trimestriellement et est calculée sur la valeur nette moyenne des actions du compartiment.

Commission d'agent administratif, agent de transfert et teneur de registre

En rémunération de ses fonctions d'Agent Administratif, d'Agent de Transfert et Teneur de Registre de la SICAV, Degroof Petercam Asset Services S.A. reçoit à charge du compartiment une commission annuelle fixée à :

- 0,060% sur la tranche d'avoirs nets moyens jusqu'à 50 millions ;
- 0,040% par an sur la tranche d'avoirs nets moyens comprise entre 50 millions d'euros et 100 millions ; et
- 0,020% par an sur la tranche d'avoirs nets moyens supérieure à 100 millions.

Avec un minimum de 15.000,- euros par an pour la première année (qui commence à la date du 1^{er} janvier 2023) 25.000,- euros par an pour la deuxième année (qui commence à la date du 1^{er} janvier 2024) et 30.000,- euros par an à partir de la troisième année (qui commence à la date du 1^{er} janvier 2025).

En outre la Société paie une commission de 2.000,- EUR par an, par classe d'actions active supplémentaire au sein du compartiment, à partir de la 4^{ème} classe d'actions active (sans frais jusqu'à 3 classes d'actions actives) à répartir entre toutes les classes d'actions actives du compartiment et au prorata de l'actif de chaque classe d'actions concernée.

Ces commissions sont payables trimestriellement, à la charge du compartiment.

NOTE 9 - FRAIS DIVERS

Les frais et commissions divers reprennent principalement les frais d'audit, les frais de publications, de traductions, de rémunérations d'administrateurs, de commissions bancaires, d'élaborations de rapports à la CSSF (SAQ), etc...

FINALTIS FUNDS

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

NOTE 10 - CHANGES À TERME

Au 31 décembre 2023, le change à terme suivant est ouvert auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. :

DIGITAL LEADERS :

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN EUR)	ENGAGEMENT (EN EUR)
31/01/2024	EUR	2.880.621,28	USD	3.190.000,00	-2.872,51	2.887.792,51
				Total	-2.872,51	2.887.792,51

Au titre de ces contrats dérivés OTC, il n'y a pas de collatéral maintenu auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A..

GOLD :

ECHÉANCE	DEVISE ACHETÉE	MONTANT ACHETÉ	DEVISE VENDUE	MONTANT VENDU	+ / - VALUE NON RÉALISÉE (EN USD)	ENGAGEMENT (EN USD)
31/01/2024	EUR	3.286.088,29	USD	3.640.000,00	-4.604,09	3.629.977,43
				Total	-4.604,09	3.629.977,43

Au titre de ces contrats dérivés OTC, il n'y a pas de collatéral maintenu auprès de la contrepartie Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A..

NOTE 11 - EVÈNEMENTS SURVENUS PENDANT L'EXERCICE

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé en date du 25 avril 2023 à une refonte du prospectus incluant la création en date du 13 juin 2023 de 2 nouveaux compartiments dénommés FINALTIS FUNDS - EUROPE SELECTION et FINALTIS FUNDS - GOLD qui seront activés par voie de fusion en date du 4 juillet 2023.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé d'absorber les compartiments GOLD et EUROPE SELECTION de la SICAV LANDOLT INVESTMENT (LUX) SICAV ("Compartiments Absorbés") respectivement dans les compartiments "GOLD" et "EUROPE SELECTION". La fusion est entrée en vigueur le 4 juillet 2023. Le ratio d'échange est de un pour un.

Perspectives sur le conflit russo-ukrainien :

La guerre lancée en février 2022 par la Russie sur l'Ukraine continue sans perspective de résolution rapide. Les deux nations en conflit sont contraintes de chercher du soutien militaire dans d'autres pays, ce qui constitue un risque géopolitique accru avec la création de blocs entre ceux qui soutiennent l'agresseur ou l'agressé. Un embrasement du conflit ne peut non plus être exclu.

Les investisseurs doivent continuer à tenir compte des conséquences économiques négatives d'un enlèvement de cette guerre lorsqu'ils font des choix d'investissement.

FINALTIS FUNDS

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

Les prix énergétiques ont certes diminué par rapport au début du conflit mais l'économie européenne reste fragile à cause de sa trop grande dépendance au gaz et au pétrole. De nouvelles hausses des prix des matières premières ne peuvent donc être exclues avec le risque de peser de nouveau sur l'inflation et les taux d'intérêt en conséquence.

Les banques centrales ont fortement relevé les taux d'intérêt en 2023 pour combattre le risque inflationniste. Si le resserrement monétaire est pratiquement terminé, les investisseurs doivent continuer à évaluer le risque que les taux ne soient pas réduits aussi rapidement qu'espéré par les marchés si une résurgence de l'inflation survenait. Cette possibilité constituerait clairement un risque pour les marchés financiers dans leur ensemble.

La Russie s'est isolée des économies occidentales. Les effets négatifs des sanctions économiques sur la Russie ne se font pas sentir comme espéré par les économies occidentales. En effet, les exportations de pétrole russes se sont réorientées vers la Chine ou l'Inde qui en profitent pour se fournir en pétrole à prix réduit.

Il est pratiquement impossible que la Russie retrouve la position qui était la sienne dans les indices d'actions ou dans les indices obligataires dans l'année qui vient. Cette guerre laissera des traces pour une longue période mais il reste impossible de prévoir un scénario à court ou moyen terme. L'investisseur averti tiendra compte de l'ensemble de ces incertitudes pour considérer ses investissements.

Le Conseil d'Administration a conclu le suivi des effets de la situation sur le fonds et a estimé que la situation n'avait pas d'incidence sur les états financiers au 31 décembre 2023 et sur la capacité du fonds à poursuivre ses activités.

NOTE 12 - EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

Il n'y a pas d'évènement post-bilan significatif à signaler qui pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2023.

NOTE 13 - AUTRES INFORMATIONS

Les compartiments FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS, FINALTIS FUNDS - EUROPE SELECTION (lancé le 4 juillet 2023) et FINALTIS FUNDS - GOLD (lancé le 4 juillet 2023) favorisent les caractéristiques environnementales, sociales ou éthiques dans leur stratégie mais n'ont pas d'objectif de durabilité spécifique et mesurable dans leurs investissements. Néanmoins, ces compartiments investissent dans des investissements durables et, en tant que tels, se classent dans la catégorie de l'article 8 (1) du règlement SFDR, comme requis par l'article 50 (2) et en vertu de l'article 9(1), 9(2) et 9(3) du SFDR comme requis par l'article 58 du règlement SFDR.

FINALTIS FUNDS

Informations supplémentaires (non auditées) au 31 décembre 2023

Détermination du risque global

Chaque compartiment de la SICAV devra veiller à ce que son exposition globale sur instruments financiers dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son portefeuille.

L'exposition globale est une mesure conçue pour limiter l'effet de levier généré au niveau de chaque compartiment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La méthode utilisée pour calculer l'exposition globale de la SICAV est celle des engagements. Cette méthode des engagements consiste à convertir les positions sur instruments financiers dérivés en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents puis à agréger la valeur de marché de ces positions équivalentes.

Le niveau de levier maximal en instruments financiers dérivés en suivant la méthodologie des engagements sera de 100%.

Politique de rémunération de Degroof Petercam Asset Services S.A.

A) Généralités

Degroof Petercam Asset Services S.A. ("DPAS") applique une politique de rémunération qui a été conçue de façon à ne pas encourager les prises de risque inconsidérées. À cet égard, ladite politique intègre, dans son système de gestion des performances, des critères de risque spécifiquement adaptés aux divisions concernées. DPAS a mis en place toute une série de garde-fous destinés à empêcher le personnel de prendre des risques inconsidérés par rapport au profil d'activité.

La structure de gouvernance de la politique de rémunération ("la Politique") vise à éviter tout conflit d'intérêts en interne. La Politique est établie par le Comité de rémunération et approuvée par le Directoire. La Politique suit un processus rigoureux définissant les principes, l'approbation, la communication, la mise en œuvre, la révision et l'actualisation de la Politique avec l'implication du Directoire, des Ressources Humaines, de l'audit interne et des autres fonctions de contrôle.

Les performances sont évaluées au niveau du Groupe et de DPAS. Les évaluations individuelles du personnel sont fondées sur la fixation d'objectifs financiers et non financiers déterminés en fonction des spécificités et de la portée de la fonction du collaborateur évalué. Par conséquent, les évaluations individuelles portent sur l'accomplissement ou non par le collaborateur des objectifs qui lui ont été assignés et à apprécier sa création de valeur à long terme. De surcroît, les performances permettent également l'évaluation des compétences commerciales et relationnelles et sont liées aux réalisations individuelles du collaborateur. Les critères pris en compte pour établir la rémunération fixe sont : la complexité des tâches, le niveau de responsabilité, les performances ainsi que les conditions du marché local.

B) Méthodologie

DPAS est titulaire d'une double licence, puisqu'elle exerce d'une part en qualité de société de gestion conformément au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, et d'autre part en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs en vertu de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs ("GFIA").

Dans le cadre de ces deux lois, les responsabilités incombant à DPAS pour l'exercice de ses deux métiers sont relativement similaires. DPAS estime pouvoir affirmer à bon droit que son personnel est rémunéré

FINALTIS FUNDS

Informations supplémentaires (non auditées) au 31 décembre 2023

de la même façon pour les tâches relevant de l'administration d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") et de fonds d'investissement alternatifs ("FIA").

Par conséquent, la rémunération, comme précédemment évoqué, est le rapport entre les actifs sous gestion ("ASG") de tous les OPCVM sous la responsabilité de DPAS et le total des ASG additionné des Actifs Sous Administration ("ASA"). Sur la base des ASG et ASA calculés au 31 décembre 2023, ce ratio s'élève à 55,90%.

Au 31 décembre 2023, DPAS, la société de gestion, totalisait 27,915 milliards EUR d'ASG pour les OPCVM.

Afin d'évaluer la proportion de la rémunération du personnel de la société de gestion imputable à l'ensemble des OPCVM gérés, il convient d'appliquer le ratio susmentionné à la rémunération annuelle du personnel concerné.

Afin d'évaluer la proportion de la rémunération du personnel de la société de gestion imputable à cet OPCVM uniquement, il convient d'appliquer à la rémunération annuelle du personnel concerné le ratio découlant du rapport entre les ASG de cet OPCVM et le total des ASG de l'ensemble des OPCVM.

C) Rémunération par catégorie de personnel

Le tableau ci-dessous précise, par catégorie de personnel, comment est allouée la rémunération totale des collaborateurs de la Société de Gestion sur la base des ASG de tous les OPCVM :

Catégorie de personnel	Nombre de bénéficiaires (*)	Rémunération totale (en EUR)	Rémunération fixe versée (en EUR)	Rémunération variable versée (en EUR)
Senior Management (**)	4	710.190	558.185	152.004
Personnel identifié (***)	2	207.399	177.720	29.679
Autre personnel	129	5.514.500	5.101.123	413.377
	135	6.432.089	5.837.028	595.060

(*) Aucun critère de proportionnalité n'est appliqué

(**) Directoire

(***) Personnel identifié autre que celui reporté dans la catégorie Senior Management

Tous les chiffres se rapportent à l'année civile 2023.

D) Plus-values (carried interest) versées par les OPCVM

Aucun collaborateur de la Société de Gestion ne reçoit de plus-values en provenance d'un quelconque OPCVM.

FINALTIS FUNDS

Informations supplémentaires (non auditées) au 31 décembre 2023

E) Revue de la politique de rémunération

- **Résultats des examens sur la revue annuelle par la société de gestion des principes généraux de la politique de rémunération et de leur mise en œuvre :**

La Politique de Rémunération de DPAS a été revue et mise à jour en 2023. La Politique de Rémunération de DPAS a été validée par le Directoire le 20 décembre 2023. Aucune irrégularité n'a été identifiée.

- **Modification importante de la politique de rémunération adoptée :**

La revue annuelle de la politique de rémunération n'a pas donné lieu à des modifications importante de la Politique de rémunération.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement EU 2015/2365 (ci-après le "Règlement"), la SICAV doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et le rapport semestriel.

Le portefeuille ne contient pas d'avoirs prêtés à la date du présent rapport.

Informations périodiques (non auditées) pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Les compartiments FINALTIS FUNDS - DIGITAL LEADERS, FINALTIS FUNDS - EUROPE SELECTION (lancé le 4 juillet 2023) et FINALTIS FUNDS - GOLD (lancé le 4 juillet 2023) favorisent les caractéristiques environnementales, sociales ou éthiques dans leur stratégie mais n'ont pas d'objectif de durabilité spécifique et mesurable dans leurs investissements. Néanmoins, ces compartiments investissent dans des investissements durables et, en tant que tels, se classent dans la catégorie de l'article 8 du règlement.

FINALTIS FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable
à compartiments multiples de droit luxembourgeois

Annexe SFDR

*Informations périodiques pour les produits financiers visés
à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et
à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852*

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Annexe non auditée au Rapport annuel
au 31 décembre 2023

R.C.S. Luxembourg B 70.453

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
FINALTIS FUNDS – DIGITAL LEADERS

Identifiant d'entité juridique:
549300HR5N46G65KEH98

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●○ <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice 2023, le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

29/12/2023:

- Score ESG pondéré (*): 40.08
- Nombre valeurs exclues par Norges Bank Investment Management: 0
- Nombre violations UNGC: 0
- Nombre violations traité Oslo: 0
- Nombre violations traité Ottawa: 0
- Nombre valeurs chiffre affaires provenant du charbon > 10%: 0

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

(*) La source de données du score ESG pondéré est la base de données de scores ESG globaux de Finaltis. Cette base est alimentée par un fournisseur externe, chaque score pouvant être revu sur proposition de l'analyste ESG après validation du comité ESG. Les coefficients de pondération représentent les poids de chaque ligne dans la valorisation totale du portefeuille.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Pas d'application

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Au cours de l'exercice, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 tel que modifié.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive.

Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création. Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2023

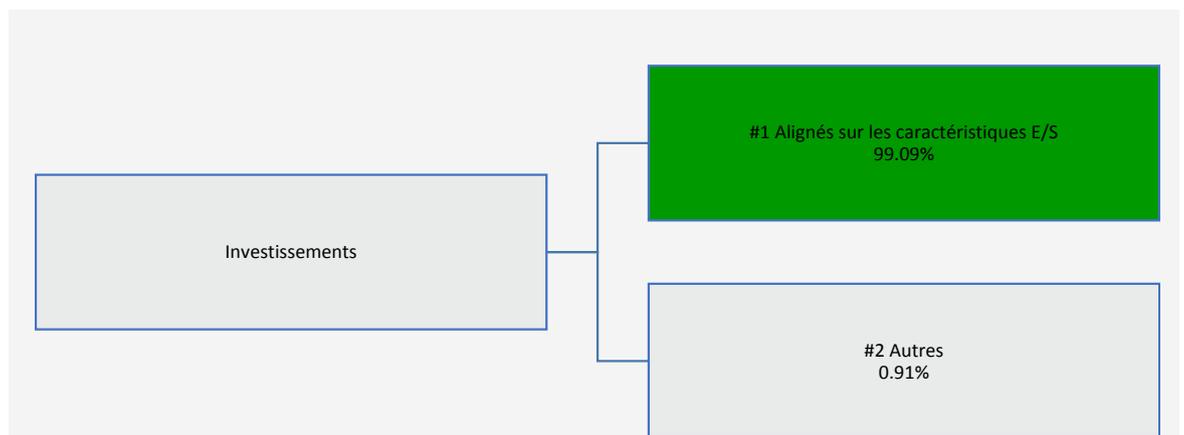
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
VISA INC-CLASS A SHARES	Transaction & Payment Processi	4.96	UNITED STATES
AMAZON.COM INC	Broadline Retail	4.9	UNITED STATES
MICROSOFT CORP	Systems Software	4.88	UNITED STATES
APPLE INC	Technology Hardware, Storage &	4.8	UNITED STATES
ALPHABET INC-CL A	Interactive Media & Services	4.76	UNITED STATES
TESLA INC	Automobile Manufacturers	4.6	UNITED STATES
DASSAULT SYSTEMES SA	Application Software	4.3	FRANCE
ACCENTURE PLC-CL A	IT Consulting & Other Services	4.2	IRELAND
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	Semiconductors	4.1	TAIWAN
META	Interactive Media & Services	4.07	UNITED STATES
SAP SE	Application Software	3.99	GERMANY
SALESFORCE.COM INC	Application Software	3.42	UNITED STATES
NVIDIA CORP	Semiconductors	3.1	UNITED STATES
PAYPAL HOLDINGS INC	Transaction & Payment Processi	3.05	UNITED STATES
ADVANCED MICRO DEVICES	Semiconductors	3.05	UNITED STATES



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Transaction & Payment Processing	Transaction & Payment Processing	12.1
Broadline Retail	Broadline Retail	6.8
Systems Software	Systems Software	4.9
Technology Hardware, Storage &	Technology Hardware, Storage &	4.8
Interactive Media & Services	Interactive Media & Services	11.5
Automobile Manufacturers	Automobile Manufacturers	4.6
Application Software	Application Software	19.3
IT Consulting & Other Services	IT Consulting & Other Services	4.2
Semiconductors	Semiconductors	10.3
Hotels, Resorts & Cruise Lines	Hotels, Resorts & Cruise Lines	5.3
Semiconductor Materials & Equi	Semiconductor Materials & Equi	2.9
Investment Banking & Brokerage	Investment Banking & Brokerage	2.4
Internet Services & Infrastructure	Internet Services & Infrastructure	2.2
Health Care Equipment	Health Care Equipment	2.2
Movies & Entertainment	Movies & Entertainment	4.1
Life Sciences Tools & Services	Life Sciences Tools & Services	1
Health Care Technology	Health Care Technology	0.5



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

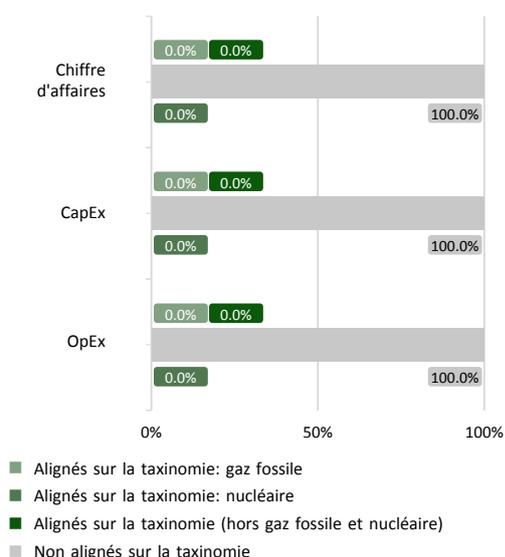
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

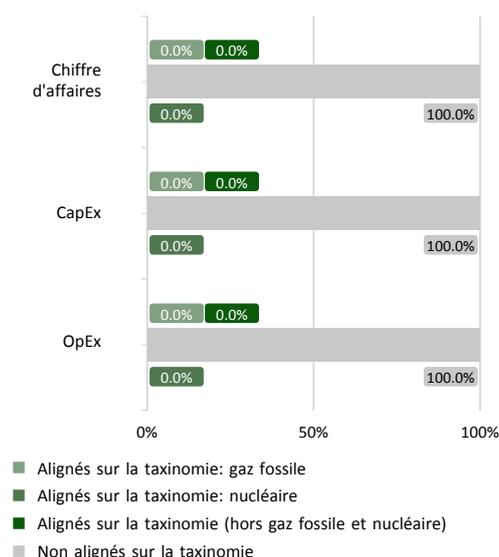
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Pas d'application

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Pas d'application



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants ont été effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus et ont été appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le Compartiment s'était engagé à ce que cette proportion restante ne dépasse pas 40% du Compartiment.

Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales sur cette proportion restante.

Au cours de l'exercice 2023, les seuls investissements catégorisés « Autres » ont été des espèces. Cette proportion d'espèces s'élevait à 0.91% au 29/12/2023.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Compartiment a respecté ces caractéristiques par les actions suivantes :

1. L'analyse ESG approfondie et la validation par le comité ESG de Finaltis avant inclusion de nouvelle valeur dans l'univers du compartiment.
2. L'application de la politique d'exclusion de Finaltis, ainsi que de la politique d'exclusion spécifique à la SICAV.
3. L'étude des controverses et le cas échéant, l'analyse ESG approfondie et la décision par le comité ESG de Finaltis du maintien ou de l'exclusion pour les valeurs les plus controversées.
4. L'actionnariat actif.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pas d'application

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
FINALTIS FUNDS – EUROPE SELECTION

Identifiant d'entité juridique:
3912006VY8D4BX1GWZ05

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●○ <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment Finaltis Funds – Europe Selection est catégorisé article 8 au sens du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (le « Règlement SFDR ») depuis le 20 novembre 2023. Depuis cette date et jusqu'à la fin de l'exercice, le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

- 29/12/2023:
- Score ESG pondéré (*): 52.91
 - Nombre valeurs exclues par Norges Bank Investment Management: 0
 - Nombre violations UNGC: 0
 - Nombre violations traité Oslo: 0
 - Nombre violations traité Ottawa: 0
 - Nombre valeurs chiffre affaires provenant du charbon > 10%: 0

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

(*) La source de données du score ESG pondéré est la base de données de scores ESG globaux de Finaltis. Cette base est alimentée par un fournisseur externe, chaque score pouvant être revu sur proposition de l'analyste ESG après validation du comité ESG. Les coefficients de pondération représentent les poids de chaque ligne dans la valorisation totale du portefeuille.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Pas d'application

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le compartiment Finaltis Funds – Europe Selection est catégorisé article 8 au sens du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (le « Règlement SFDR ») depuis le 20 novembre 2023. Depuis cette date et jusqu'à la fin de l'exercice, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 tel que modifié.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive.

Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création. Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2023

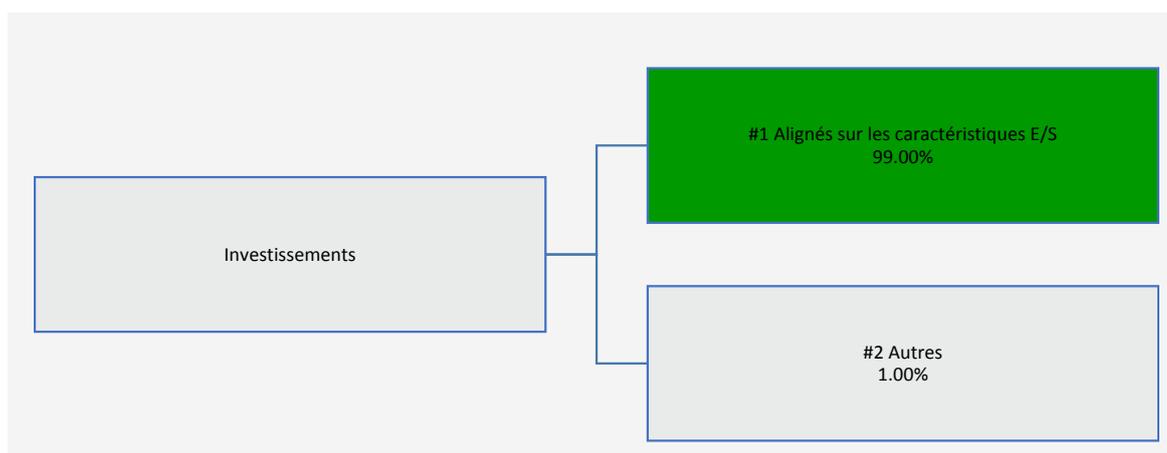
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NOVO NORDISK A/S-B	Pharmaceuticals	6.98	DENMARK
ASML HOLDING NV	Semiconductor Materials & Equi	5.13	NETHERLANDS
ACCENTURE PLC-CL A	IT Consulting & Other Services	4.75	IRELAND
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Apparel, Accessories & Luxury	4.65	FRANCE
ESSILORLUXOTTICA	Health Care Supplies	4.53	FRANCE
LINDE PLC	Industrial Gases	3.92	UNITED STATES
FERRARI NV	Automobile Manufacturers	3.67	ITALY
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	Apparel Retail	3.41	SPAIN
EUROFINS SCIENTIFIC	Life Sciences Tools & Services	3.1	LUXEMBOURG
STRAUMANN HOLDING AG-REG	Health Care Equipment	3	SWITZERLAND
ALCON INC	Health Care Supplies	2.94	SWITZERLAND
MONCLER SPA	Apparel, Accessories & Luxury	2.93	ITALY
PERNOD RICARD SA	Distillers & Vintners	2.8	FRANCE
HEINEKEN NV	Brewers	2.72	NETHERLANDS
DASSAULT SYSTEMES SE	Application Software	2.69	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Pharmaceuticals	Pharmaceuticals	7
Semiconductor Materials & Equi	Semiconductor Materials & Equi	5.1
IT Consulting & Other Services	IT Consulting & Other Services	4.7
Apparel, Accessories & Luxury	Apparel, Accessories & Luxury	11.4
Industrial Gases	Industrial Gases	9.1
Automobile Manufacturers	Automobile Manufacturers	3.9
Apparel Retail	Apparel Retail	3.7
Life Sciences Tools & Services	Life Sciences Tools & Services	3.4
Health Care Equipment	Health Care Equipment	7.8
Distillers & Vintners	Distillers & Vintners	4.5
Brewers	Brewers	4.3
Application Software	Application Software	2.7
Building Products	Building Products	2.7
Personal Care Products	Personal Care Products	4.4
Research & Consulting Services	Research & Consulting Services	2.2
Specialty Chemicals	Specialty Chemicals	3.7
Hotels, Resorts & Cruise Lines	Hotels, Resorts & Cruise Lines	2.1
Passenger Airlines	Passenger Airlines	2
Transaction & Payment Processing	Transaction & Payment Processing	2
Food Retail	Food Retail	2
Movies & Entertainment	Movies & Entertainment	2
Electronic Equipment & Instrument	Electronic Equipment & Instrument	1.8
#N/A Invalid Security	#N/A Invalid Security	1.7
Health Care Distributors	Health Care Distributors	1.4
Packaged Foods & Meats	Packaged Foods & Meats	1.3



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Non

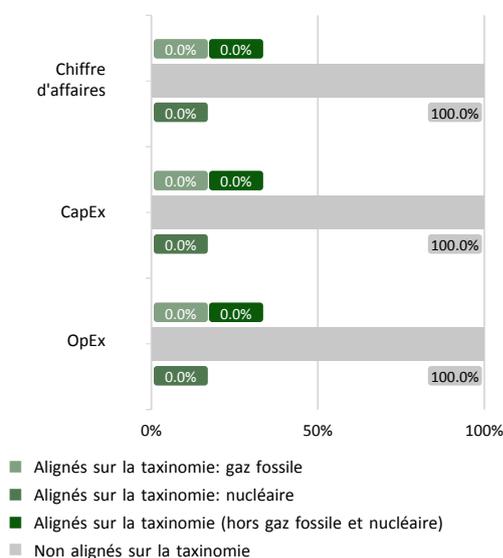
intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

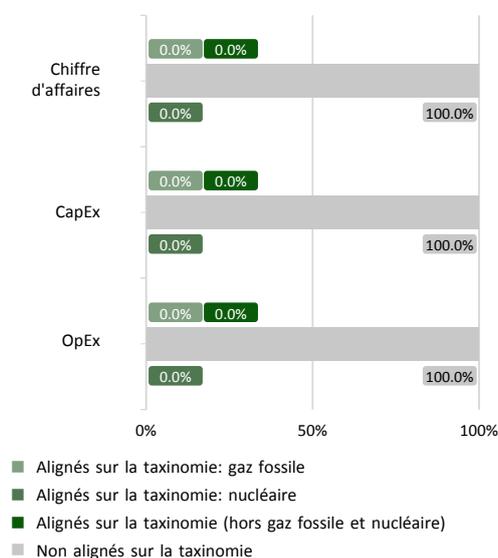
-du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
-des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Pas d'application

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Pas d'application



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants ont été effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus et ont été appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le Compartiment s'était engagé à ce que cette proportion restante ne dépasse pas 25% du Compartiment.

Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales sur cette proportion restante.

Le compartiment Finaltis Funds – Europe Selection est catégorisé article 8 au sens du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (le « Règlement SFDR ») depuis le 20 novembre 2023. Depuis cette date et jusqu'à la fin de l'exercice, les seuls investissements catégorisés « Autres » ont été des espèces. Cette proportion d'espèces s'élevait à 1% au 29/12/2023.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Compartiment a respecté ces caractéristiques par les actions suivantes :

1. L'analyse ESG approfondie et la validation par le comité ESG de Finaltis avant inclusion de nouvelle valeur dans l'univers du compartiment.
2. L'application de la politique d'exclusion de Finaltis, ainsi que de la politique d'exclusion spécifique à la SICAV.
3. L'étude des controverses et le cas échéant, l'analyse ESG approfondie et la décision par le comité ESG de Finaltis du maintien ou de l'exclusion pour les valeurs les plus controversées.
4. L'actionnariat actif.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:

FINALTIS FUNDS – GOLD

Identifiant d'entité juridique:

3912008I2CASBARU4P73

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le compartiment Finaltis Funds - Gold est catégorisé article 8 au sens du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (le « Règlement SFDR ») depuis le 20 novembre 2023. Depuis cette date et jusqu'à la fin de l'exercice, le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

29/12/2023:

- Score ESG pondéré (*): 46.13
- Nombre valeurs exclues par Norges Bank Investment Management: 0
- Nombre violations UNGC: 0
- Nombre violations traité Oslo: 0
- Nombre violations traité Ottawa: 0
- Nombre valeurs chiffre affaires provenant du charbon > 10%: 0

(*) La source de données du score ESG pondéré est la base de données de scores ESG globaux de Finaltis. Cette base est alimentée par un fournisseur externe, chaque score pouvant être revu sur proposition de l'analyste ESG après validation du comité ESG. Les coefficients de pondération représentent les poids de chaque ligne dans la valorisation totale du portefeuille.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Pas d'application

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le compartiment Finaltis Funds - Gold est catégorisé article 8 au sens du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (le « Règlement SFDR ») depuis le 20 novembre 2023. Depuis cette date et jusqu'à la fin de l'exercice, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 tel que modifié.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement du Gestionnaire de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive.

Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création. Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
RIO TINTO PLC	Diversified Metals & Mining	5.26	BRITAIN
WHEATON PRECIOUS METALS CORP	Gold	4.43	CANADA
AGNICO EAGLE MINES	Gold	4.29	CANADA
FRANCO-NEVADA CORP	Gold	4	CANADA
B2GOLD CORP	Gold	3.85	CANADA
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	Gold	3.68	CANADA
ALAMOS GOLD INC-CLASS A	Gold	3.58	CANADA
ENDEAVOUR MINING PLC	Gold	3.52	BRITAIN
ROYAL GOLD INC	Gold	3.45	UNITED STATES
KINROSS GOLD CORP	Gold	2.59	CANADA
ELDORADO GOLD CORP	Gold	2.51	CANADA
EVOLUTION MINING LTD	Gold	2.47	AUSTRALIA
NORTHERN STAR RESOURCES LTD	Gold	2.46	AUSTRALIA
CIA DE MINAS	Gold	2.39	PERU
BUENAVENTUR-ADR			
RAMELIUS RESOURCES LTD	Gold	2.17	AUSTRALIA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Diversified Metals & Mining	Diversified Metals & Mining	5.3
Gold	Gold	81.7
Silver	Silver	8.2
Precious Metals & Minerals	Precious Metals & Minerals	1.3



● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

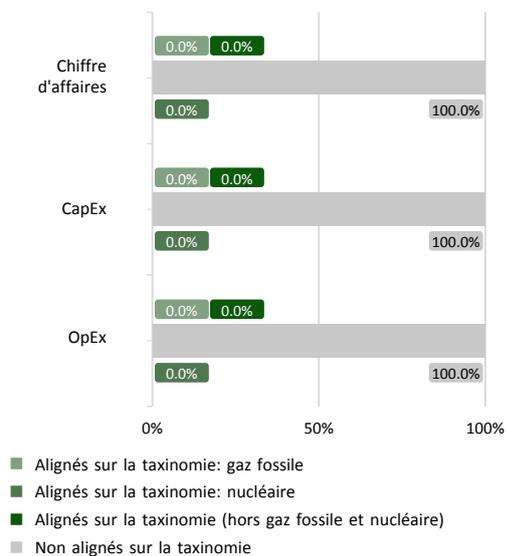
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

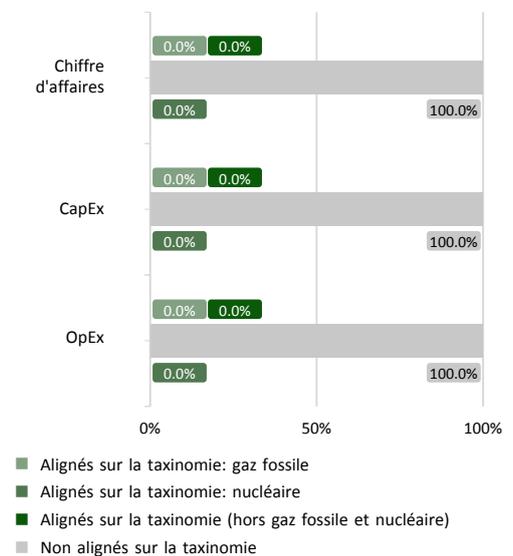
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Pas d'application

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Pas d'application



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants ont été effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus et ont été appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le Compartiment s'était engagé à ce que cette proportion restante ne dépasse pas 1/3 du Compartiment.

Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales sur cette proportion restante.

Le compartiment Finaltis Funds - Gold est catégorisé article 8 au sens du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (le « Règlement SFDR ») depuis le 20 novembre 2023. Depuis cette date et jusqu'à la fin de l'exercice, les seuls investissements catégorisés « Autres » ont été des espèces. Cette proportion d'espèces s'élevait à 3.64% au 29/12/2023.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Compartiment a respecté ces caractéristiques par les actions suivantes :

1. L'analyse ESG approfondie et la validation par le comité ESG de Finaltis avant inclusion de nouvelle valeur dans l'univers du compartiment.
2. L'intégration des scores ESG au calcul des allocations.
3. L'application de la politique d'exclusion de Finaltis, ainsi que de la politique d'exclusion spécifique à la SICAV.
4. L'étude des controverses et le cas échéant, l'analyse ESG approfondie et la décision par le comité ESG de Finaltis du maintien ou de l'exclusion pour les valeurs les plus controversées.
5. L'actionnariat actif.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pas d'application